



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 26 novembre 2015**



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

PROCES-VERBAL

L'An deux mil quinze, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt novembre deux mil quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS, *Maire*

M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, Mme Martine ROUÉ, M. Gérard DURAND, M. Jean-Michel LAFIN *Adjoints au Maire.*

M. Jean-Jacques JENNÉ, M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Dounia ELKARTI, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Malik ABID, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, Mme Agnès BEREZECKI, Mme Sophie COTTIN *Conseillers Municipaux.*

POUVOIRS :

Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire à M. Jacques GODARD Adjoint au Maire, M. Denis DESRUMAUX Conseiller municipal à Mme Catherine RIOU Adjointe au Maire.

ABSENTS EXCUSES :

M. Frédy MAHON, M. Sarady VENUGOPAL Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jacques GODARD Adjoint au Maire

SOMMAIRE

Approbation des procès-verbaux du 24 septembre 2015 et 15 octobre 2015	7
Délibération n° 1 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la ville du BOURGET et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.	14
Délibération n° 2 : Fixation des montants définitifs des attributions de compensation versées à la commune du Bourget au titre de 2015.....	17
Délibération n° 3 : Admissions en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables des exercices budgétaires 2007 à 2013 pour la somme de 507,63 €	17
Délibération n° 4 : Protection fonctionnelle au bénéfice de deux agents de la Police Municipale de la Ville du Bourget.....	18
Délibération n° 5 : Charte relative aux opérations de relogement des résidents du foyer sis 56 rue Anizan Cavillon au Bourget, dans le cadre de la reconstruction sur le site d'une résidence sociale.....	20
Délibération n° 6 : Décision Modificative n°01-2015 – Budget Primitif Ville.	23

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 h 33.)

M. le MAIRE.- Nous démarrons la séance de ce Conseil municipal en vous remerciant de votre présence.

Il est procédé à l'appel nominal.

Nous avons le quorum et pouvons donc délibérer.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance ; M. GODARD est candidat.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous devons passer à l'adoption des procès-verbaux, je propose de commencer, ce sera chose faite. Avez-vous des observations sur le procès-verbal ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord en préambule je souhaiterais rendre hommage aux victimes...

M. le MAIRE.- Veuillez m'excuser, je pensais que nous commencerions par expédier les procès-verbaux avant de passer à la partie qui est peut-être la plus importante de ce Conseil municipal. Procédons donc différemment, je voulais effectivement faire une déclaration liminaire.

Nous avons tous en tête les attentats dramatiques qui sont intervenus proches de nous, à Saint-Denis et à Paris le 13 novembre dernier. La France a été durement frappée et, ce qui est frappé, c'est non seulement notre pays mais également les symboles de la République, un certain nombre de libertés qui font que notre pays joue un rôle particulier dans le monde entier.

Nos cœurs et nos esprits sont tournés depuis ces jours dramatiques en direction des familles. Nous avons bien sûr le souvenir des victimes extrêmement nombreuses de ces attentats. Le Bourget est solidaire des familles si durement endeuillées. Nous avons aussi à l'esprit que nos voisins de Saint-Denis ont été frappée à plusieurs reprises, puisqu'il y a eu à la fois les attentats autour du Stade de France le 13 novembre et aussi les combats qui se sont déroulés quelques jours après. Nous avons une pensée pour eux comme pour l'ensemble des forces de l'ordre qui ont manifesté, une fois de plus, leur professionnalisme.

Je veux également saluer la mobilisation du monde médical dans son ensemble et de toute la chaîne des pompiers, des hôpitaux, tous ceux qui sont intervenus avec un très grand professionnalisme pour sauver des vies dans ce contexte particulièrement dramatique.

Il me semble que nous avons aussi un devoir collectif qui est, dans ces moments-là, de manifester l'unité du pays autour des institutions. Cela a été fait par un certain nombre de gestes que le Président de la République a accompli et de mots qu'il a su prononcer. L'ensemble du Parlement et les élus locaux ont su montrer qu'il existe des moments où la République doit être soudée face à une menace et face à la réalité du terrorisme.

Depuis, un certain nombre de progrès dans l'enquête a été annoncé par le Procureur de la République, M. MOLINS, nous souhaitons que tout ceci concoure à ce que l'ensemble des responsables de ces attentats soit mis hors d'état de nuire.

En revanche, j'étais ce matin en réunion autour du ministre de l'Intérieur avec quelques élus pour assurer le suivi de l'état d'urgence et nous savons malheureusement, le Procureur de la République l'a dit, qu'il y a dans ce que l'on appelle l'Etat islamique un état-major chargé de planifier ce type d'attentat. Donc, le Premier ministre a encore exprimé il y a quelques heures que le pays n'est pas à l'abri d'un certain nombre de répliques. Je dis ces mots sans vouloir choquer ou avoir envie de sensationnalisme, ce sont ceux du Premier ministre. Je pense qu'il a raison de manifester que nous devons rester vigilants, solidaires, savoir mettre aussi de côté un certain nombre de polémiques politiques, nous concentrer sur le travail que font les services de police et nos armées à l'extérieur. La France a pris un certain nombre d'engagements supplémentaires pour renforcer ses troupes, que ce soit en mer ou sur les territoires voisins

de ceux où se trouve l'Etat islamique. Au-delà de cet engagement, un certain nombre de mesures sont appelées à être prises.

Vous savez que nous sommes sous le régime de l'état d'urgence pour trois mois au moins, je dis « au moins » parce que nous pouvons nous poser la question de savoir si les trois mois suffiront pour mener le combat devant lequel nous nous trouvons, c'est-à-dire le combat contre une forme internationale de terrorisme qui en veut à notre pays, à ce qu'il porte, à cette liberté de la jeunesse, de la musique. Cela fait aussi le symbole que nous représentons dans le monde entier.

Donc, je veux dire ici que nous sommes conscients des difficultés que traverse notre pays et que nous sommes bien évidemment dans l'état d'esprit à notre place, qui est celle d'une collectivité de base et d'essayer de concourir à ce que la population du Bourget « passe au mieux » ce moment particulièrement difficile.

Je veux dire aussi que ces attentats étaient faits pour choquer. Ils ont conduit à un traumatisme fort dans la population, pas simplement celle du Bourget mais de tout le pays. Même si ce n'est pas facile quand j'entends les échos qui remontent des commerces, des hôtels et d'un certain nombre de services culturels et de tout ce qui concourt à la vie culturelle notamment, il faudra aussi que nous apprenions à vivre sans baisser la garde, avec ce sentiment de vigilance, le devoir de participer aussi, d'une certaine façon chacun peut le faire, à la sécurisation du pays tout en continuant à vivre. En effet, les terroristes veulent justement nous empêcher de vivre comme nous avons l'habitude de vivre en France.

C'est un défi pour tout le monde. D'abord, il y a ce besoin d'unité du pays, de réplique commune, ce qui n'exclut pas que le débat politique continue, y compris sur des questions d'organisation des forces de l'ordre et de politique étrangère. Ce débat est toujours légitime. Cela enrichit l'unité du pays vis-à-vis de l'extérieur et du terrorisme de se poser des questions ensemble et de lutter en commun par rapport à ces terroristes qui en veulent à la France. D'ailleurs, ils pourraient aussi s'attaquer à d'autres pays européens même si aujourd'hui beaucoup en veulent à la France.

Nous avons à faire à un terrorisme qui vient de l'extérieur avec souvent des individus étrangers ou binationaux, ce qui complique beaucoup les choses s'agissant du travail des services. En même temps, nous avons cette réalité d'un terrorisme complexe à appréhender, qui a renouvelé son mode d'agir avec la volonté de toucher le plus grand nombre. C'est un défi pour le pays.

Nous avons pris des mesures immédiates nécessaires dans ce week-end si terrible et si sanglant. En vertu aussi de l'état d'urgence, le Préfet a interdit et nous avons annulé les manifestations sur la voie publique. Je remercie d'ailleurs l'ensemble de ceux qui ont bien voulu l'accepter, en particulier les associations avec qui nous avons travaillé. Dans les premiers jours, nous avons préféré arrêter, comme tout le monde, un certain nombre de manifestations ouvertes au public et prévues dans des lieux municipaux. Dès le premier jour, Madame le Maire de Paris avait elle aussi fermé les services publics. Tout le monde s'est mobilisé, les agents de la Collectivité, les élus et les Bourgetins ont bien compris tout cela.

Maintenant, il faut trouver ce mode de fonctionnement un peu particulier : ne rien oublier, rester vigilant tout en restant tels que nous sommes.

Cela appellera un certain nombre de mesures. Je veux en particulier remercier les agents et la police municipale qui accomplit une mission complexe, qui se passe bien. Des peurs peuvent se faire jour, elles sont toujours légitimes et il faut les entendre. Nous avons essayé d'expliquer à chacun qu'il fallait être prudent quelquefois en relayant des informations qui font état de risque en particulier parce que, si nous faisons « le concours » de la demande de sécurité, nous n'y arriverons pas. En clair, il ne faut pas d'escalade et que chacun demande que devant tel équipement il y ait plus de force de l'ordre qu'ailleurs, cela les désorganiserait. Un travail est réalisé, le Préfet est attentif. Il a réuni les maires il y a quelques jours pour faire un point des mesures autant qu'il pouvait le faire.

De ce point de vue, je suis à disposition s'il y avait des questions particulières ou des souhaits, nous pourrions le faire en comité plus réduit.

Je remercie en particulier les directions d'école qui ont un rôle complexe et tous ceux des services publics en contact avec les personnes âgées qui, à l'autre bout de la chaîne de la vie, vivent cela assez durement.

Je souhaite que nous marquions notre respect pour l'ensemble des victimes, notre solidarité et que nous montrions ensemble si vous le voulez bien notre détermination en répétant une minute de silence à la mémoire des victimes.

(L'Assemblée, levée, observe une minute de silence.)

Je vous remercie.

Comme dans toutes les villes de France et comme la presse l'a annoncé ainsi que les pouvoirs publics, nous avons respecté chacun à l'endroit où nous étions la minute de silence le lundi suivant ces tragiques attentats. L'information a été diffusée par la presse nationale, nous n'avons pas fait de communiqué ou de communication particulière. Chacun a compris que, comme dans toutes les mairies, une minute de silence était respectée. Certains ont pu le faire sur leur lieu de travail, d'autres chez eux. Il me semble important que toute la nation ait marqué son deuil et son respect des victimes.

Je veux aussi vous dire un mot des moments particuliers que nous sommes amenés à vivre avec la COP21 mais peut-être souhaitez-vous intervenir sur ces moments tragiques que le pays a connus et ces attentats ? Avez-vous des demandes de parole ou est-ce sur le reste ?

M. FOY.- Oui, il y en aura d'autres par la suite mais je voulais également rendre un hommage appuyé aux victimes des attentats du 13 novembre ainsi qu'aux familles de ces victimes.

Ces personnes, que j'appellerai des barbares, souhaitent montrer à tort ou à raison, mais plutôt à raison, qu'elles sont toutes-puissantes et qu'elles sont capables de nous atteindre où que nous soyons, à Paris, à Saint-Denis, ailleurs. Elles perpètrent d'autres attentats dans d'autres pays. Aujourd'hui, cela nous interpelle plus puisque nous avons nous-mêmes été touchés mais, évidemment, c'est dramatique. 129 morts, 130 morts, je ne sais plus le décompte aujourd'hui, plus de 350 blessés, c'est énorme mais il faut bien se dire que, si les forces de police, les secours et les forces d'intervention n'avaient pas fait leur travail, alors que je lis dans les journaux que ces personnels n'ont pas fait leur travail ou qu'il y a eu des failles, je trouve cela honteux personnellement, si ces personnes n'avaient pas été là, il y aurait sans doute aujourd'hui beaucoup plus de morts et de blessés.

Donc je souhaitais également leur rendre hommage aujourd'hui.

Par ailleurs, étant élu les Républicains, je ne suis pas toujours très fan... Monsieur DURAND, je vous donnerai la parole avec grand plaisir si vous le souhaitez par la suite.

Etant élu les Républicains, je ne suis pas toujours fan de ce que dit le chef de l'Etat et de ce que fait son gouvernement, cependant ce qui a été proposé aujourd'hui ou demain, notamment que chacun montre sa fierté d'être français à travers un drapeau, est une très bonne idée. Aujourd'hui, on est très en retard en matière de nationalisme, c'est un mot qui ne doit pas nous faire honte, être fier d'être français aujourd'hui n'est pas un mot qui doit nous faire honte. On est aujourd'hui très en retard sur ce point et il est bien que le chef de l'Etat comme la Gauche en général se rende compte, et pas seulement dans des moments comme ceux-là, qu'il est important d'appartenir à un corps qui s'appelle la France.

Mme MERY.- Effectivement, nous nous associons à votre intervention, Monsieur le Maire, la France, la République, ses valeurs ont été attaquées de façon effroyable. Nous sommes solidaires avec non seulement les familles des victimes que nous pleurons, nous disons notre soutien et notre fierté devant tant d'engagement de la part des forces de l'ordre, des pompiers, des médecins, des infirmiers et de toutes les personnes qui sont intervenues dès le 13 novembre et qui ont été aux premières loges de ces effroyables événements. La France est une terre plurielle, une terre d'accueil. La France est un pays qui a fait sien l'idée de la laïcité, rempart pour tous ceux qui croient et également pour tous ceux qui ne croient pas. Nous devons tous être unis et, dans cette salle, nous voulions rappeler notre unité face à tant de barbarie. Face à ces événements, qui ont eu comme seul but de nous diviser, de nous faire peur, nous sommes debout et nous le resterons en l'honneur aux victimes.

M. le MAIRE.- Merci. J'ai dit tout à l'heure que je souhaitais que, sur un sujet aussi grave, nous ayons un langage qui doit être celui du respect des victimes, de la gravité et celui du service que nous devons à chacun de nos concitoyens. Je remercie Madame MERY de ses mots. Je veux simplement dire à Monsieur FOY qu'il a fait une allusion politique en souhaitant informer le Conseil municipal d'une éventuelle adhésion. Nous verrons si elle est confirmée ou pas. Si vous me le permettez en toute franchise, je pense que ce n'est pas le moment, il y a d'autres choix possibles pour faire ce type de déclaration. D'abord, je ne suis pas sûr que le Conseil municipal soit l'enceinte la plus adaptée. Ensuite, il existe d'autres sujets pour aborder ce type de considération.

Enfin, je pense que c'est sans doute une erreur de votre part et que vous ne l'avez pas pensé ainsi mais j'ai tout de même un doute. Vous nous dites que les terroristes, à tort ou à raison, et que c'est sans doute à raison...

M. FOY.- Non, non, pas du tout, je me suis mal exprimé.

M. le MAIRE.- Sans doute avez-vous commis un lapsus, je veux bien l'entendre.

M. FOY.- Vu la gravité de la situation, à tort, vous comprenez bien et je vous prie de m'en excuser.

M. le MAIRE.- Toutefois, il y a des erreurs que l'on évite de commettre s'agissant de 130 morts, je ne peux pas laisser passer au Conseil que cela pourrait être à raison. C'est bien évidemment quelque chose que nous condamnons, que nous soyons bien d'accord là-dessus.

M. FOY.- Bien sûr.

M. le MAIRE.- C'est malgré tout ballot et, cela dit, le sujet de fond est celui des attentats.

Comme il est de tradition, je voulais commencer par l'adoption des procès-verbaux des conseils municipaux avant d'aller plus loin dans l'ordre du jour.

Approbation des procès-verbaux du 24 septembre 2015 et 15 octobre 2015

M. le MAIRE.- Avez-vous des remarques sur ces projets de procès-verbaux ?

M. FOY.- Cela arrive à tout le monde de faire des lapsus, c'est trop important pour ne pas le dire. Naturellement, c'était à tort, c'est évident.

M. le MAIRE.- Nous sommes là pour traiter de sujets importants, l'attentat est un sujet majeur mais le lapsus n'est pas forcément un sujet important.

Revenez-en à votre intervention sur l'ordre du jour si vous le voulez bien.

M. FOY.- Concernant les Décisions, je n'ai pas de remarques particulières. En revanche, concernant les comptes-rendus, je souhaiterais faire quelques apports et quelques modifications.

Concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre :

- En page 5, ligne 27, il est écrit « *merci de me répondre* » alors que j'ai dit « *merci de vos réponses* ».

- En page 14, ligne 10, il écrit « *d'une sécurité croissante* » alors que j'ai dit « *d'une insécurité croissante* ». Cela a son importance.

M. le MAIRE.- Il faut bien comprendre que les mots sont pris à la volée, il peut y avoir une confusion entre l'un et l'autre. C'est pourquoi vous recevez les comptes-rendus.

M. FOY.- Je voudrais également intervenir concernant le compte-rendu du Conseil municipal du 15 octobre.

M. le MAIRE.- Déjà, si sur celui du 24 septembre il n'y a pas d'autres observations, je le mets aux voix ainsi modifié « *merci de vos réponses* » remplaçant « *merci de me répondre* » en page 5 et « *d'une insécurité croissante* » remplaçant « *d'une sécurité croissante* » en page 14.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous en venons maintenant au procès-verbal de la séance du 15 octobre.

M. FOY.- Lors du Conseil municipal du 15 octobre, cela apparaît dans le compte rendu en page 25 ligne 25, vous avez dit, en parlant de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : « *Bien évidemment, cela complique le jeu. Je n'y suis pour rien, j'ai voté contre cette loi jusqu'au bout.* » Je voudrais intervenir là-dessus car j'ai fait quelques vérifications par curiosité sur la loi NOTRe, notamment sur ce qui a été voté au Sénat et la manière dont cela a été voté.

Je souhaite vous le soumettre et avoir votre avis là-dessus

M. le MAIRE.- Je vous arrête car l'adoption du procès-verbal n'est pas faite pour commenter mes propos de la séance antérieure. La question est de savoir s'il y a un point du compte-rendu qui vous semble inexact par rapport à ce qui a été dit en séance ou pas ?

Vous connaissez la règle, vous êtes libre de faire valoir que, sur votre propre intervention, on aurait mal compris en rédigeant le compte-rendu. Vous n'êtes pas forcément libre de commenter mon intervention d'un précédent Conseil municipal.

M. FOY.- Je souhaitais juste faire un apport et avoir votre avis là-dessus. Concernant votre vote, vous avez voté contre la loi NOTRe lors du vote du 16 juillet, en revanche, vous avez voté pour cette loi NOTRe lors de la première et de la deuxième lecture au Sénat le 27 janvier et le 2 juin.

Je voulais simplement faire cet apport et avoir votre avis là-dessus, merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- C'est non pas une intervention sur le compte-rendu mais un commentaire sur mes votes au Sénat. Or, mes votes au Sénat ne sont pas les votes en Conseil municipal et le sujet n'est pas forcément à traiter ici. Je retiens en tout cas que vous ne contestez pas le compte-rendu et que vous voulez faire un commentaire sur le compte-rendu. Le point de l'ordre du jour étant l'approbation dudit compte-rendu, avez-vous des observations sur ce procès-verbal sous forme de demandes de correctif ?

M. FOY.- J'ai fait les correctifs que je souhaitais faire.

M. le MAIRE.- Vous avez fait un commentaire et non pas un correctif.

M. FOY.- J'ai effectué les deux correctifs que je souhaitais faire.

M. le MAIRE.- Nous venons d'approuver le premier, qu'en est-il de celui-ci ?

M. FOY.- Je n'ai pas de correctif Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Dans ce cas, je le soumets d'abord aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Ensuite, sur la question que pose M. FOY, je maintiens que j'ai voté compte la loi NOTRe au Sénat. Avant la version définitive de la loi NOTRe, d'autres versions intermédiaires sont sorties du Sénat, elles étaient destinées à ouvrir le dialogue entre les assemblées mais j'ai voté contre le texte final tel qu'il a été adopté. En effet, j'étais en désaccord avec les positions exprimées sur le Grand Paris par cette loi et l'ensemble des comptes-rendus en témoigne. Les choses sont très claires sur ce point. Quand je dis « jusqu'au bout », c'est le moment où l'on vote.

Néanmoins, je ne suis pas ici pour commenter mon activité de sénateur, je peux le faire à d'autres moments.

J'ai bien entendu M. FOY lui-même dire qu'il n'avait pas de problème avec les Décisions, je n'avais pas encore abordé ce point de l'ordre du jour, je le fais donc maintenant. Y a-t-il des remarques sur les Décisions ?

Mme MERY.- J'ai un étonnement concernant la Décision 152 « signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un chien de travail ». Je voulais savoir ce qu'était un chien de travail.

M. le MAIRE.- C'est pour la police municipale, dont un agent est maître chien. De cette manière, un chien complète le travail de la police municipale ; l'agent est bien sûr formé.

Mme MERY.- Je l'ai effectivement vu se promener dans la ville mais je ne savais pas qu'une convention était nécessaire pour mettre ce chien à disposition.

M. le MAIRE.- Il n'y a aucun problème. Avant que nous entamions l'ordre du jour au sens strict et à la suite des premiers mots que nous avons eus à la suite de la tragédie qui s'est passée il y a quelques jours à Saint-Denis et à Paris, je voulais vous dire un mot sur l'organisation de la conférence environnementale, qui va débiter en pratique ce dimanche et même presque un peu plus tôt, puisque M. FABIUS remettra symboliquement les clefs du site au Secrétaire général de l'ONU samedi.

Evidemment, j'ai interrogé dans les heures qui ont suivi ces attentats terribles les organisateurs, en l'occurrence le ministère des Affaires Etrangères. Je rappelle que la France organise la COP pour le compte de l'ONU, la France est donc « prestataire », avec tout le respect qu'il faut mettre derrière ce mot, symboliquement, c'est l'ONU qui l'organise et qui a demandé à la France de l'organiser matériellement.

Il existe donc une équipe d'organisation, sous l'autorité du ministre des Affaires Etrangères, donc Laurent FABIUS, et pilotée par un ambassadeur avec qui nous avons des relations régulières et confiantes. J'ai donc saisi l'ambassadeur en question dès le lendemain afin de connaître l'option en débat s'agissant de la COP.

Le Ministre, en accord avec le Premier ministre et le Président de la République, a manifesté en fin de journée du samedi que la France souhaitait, avec l'accord de l'ONU, continuer à organiser cette conférence ici même ; notre pays ne renonçant pas face au terrorisme et souhaitant montrer au monde entier que, sur les valeurs fondamentales dont la défense de la planète, nous souhaitons aller jusqu'au bout du débat, quand bien même certains terroristes pouvaient essayer de nous intimider.

A partir du moment où le contexte international et le contexte d'attentat est celui que vous connaissez, un certain nombre de mesures s'imposaient.

Le Gouvernement a annoncé un renforcement des mesures de sécurité, et une révision du format de la COP, qui est moins chez nous qu'ailleurs. Autrement dit, un certain nombre d'événements extérieurs notamment sur la voie publique ont été annulés ou réduits de manière à ce que moins de force de l'ordre ne soit mobilisée pour des tâches de surveillance de manifestations plutôt que de lutte contre le terrorisme et de prévention.

Il n'y a pas de changement majeur nous concernant puisque Génération Climat, qui est la partie société civile attenante à celle de l'ONU de la COP, est maintenue. Symboliquement, l'idée n'était pas de donner le sentiment que les pays se réuniraient sans contrôle et sans regard citoyen, donc c'est une bonne chose. En revanche, des mesures de sécurité supplémentaires seront appliquées.

Nous avons eu quelques discussions dont je veux vous rendre compte.

A partir du moment où le contexte est ce qu'il est, la COP ne pouvait pas se passer comme prévu. Nous avons tout de même compris il y a quelques semaines que le ministère de l'Intérieur ne souhaitait pas, on peut le comprendre d'ailleurs, y compris vu les suites en termes d'attentat, communiquer tôt sur les schémas de circulation et les conditions de sécurité. La volonté était d'annoncer les choses tardivement et nous sentions bien que les hypothèses méritaient d'être réfléchies jusqu'au bout. A partir du moment où les attentats ont eu lieu, des schémas ont été révisés.

Je rappelle que, la semaine dernière, j'ai diffusé les informations que nous pouvions diffuser sur les questions de circulation, de stationnement, en indiquant que, s'agissant des abords de la gare, un certain nombre de dispositions pourraient être prises et amener à une limitation aux accès routiers. En revanche, je l'avais indiqué comme étant un point non définitivement arbitré. Nous vous avons transmis ce document.

Puis, nous avons été amenés à donner une information d'abord aux habitants du quartier de la gare quand les choses ont été clairement établies. A savoir que le secteur de l'avenue Francis de Pressensé, de la Place des Déportées, donc les rues Etienne Dolet et Chevalier-de-la-barre, seraient interdits à la circulation, sauf riverains, bus et véhicules de police pendant la durée de la COP. C'est le changement principal par rapport à ce que nous connaissons habituellement avec le Salon du Bourget.

Par rapport au Salon du Bourget, il devrait y avoir une plus grande priorité accordée aux transports en commun, ce qui se traduit par un quasi-doublement du nombre d'autobus. L'ensemble des participants à la COP a reçu un pass Navigo et une incitation claire à utiliser les transports en commun, soit la Ligne 7 et le bus soit la ligne B jusqu'à la gare du Bourget et la navette.

Rue Etienne Dolet, ce serait a priori sans abris voyageurs en dur mais il y aurait un point de départ des bus en plus de ce que nous connaissons habituellement en « phase Salon » sur le parking de la gare. Donc, le point de départ principal des bus serait le parking de la gare avec le système habituel aux Salons, où un abri bus géant a été installé. Puis, il y aura des départs de navette depuis la rue Etienne Dolet, ce qui permet d'avoir deux sites et de permettre de faire partir plus de voyageurs e même temps. Ces navettes passeront par l'avenue Jean-Jaurès et descendront la rue Etienne Dolet pour charger les voyageurs et partiront rue du Chevalier-de-la-Barre comme habituellement.

Du fait en particulier des attentats, le Préfet de police a décidé par arrêté d'interdire la circulation routière avenue Francis de Pressensé, rue Etienne Dolet, rue Chevalier-de-la-Barre et Place des Déportés. Il faut reconnaître que cette disposition sera contraignante mais elle est destinée à permettre une bonne sécurisation de la gare. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec les autorités préfectorales. J'ai été consulté, nous avons échangé sur ce sujet en amont mais cela reste la décision du Préfet et de l'Etat, lui-même organisateur et donc chargé d'assurer la sécurité.

J'ai parlé de la circulation mais cela concerne aussi le stationnement, y compris celui des riverains. Ces derniers auront un badge pour accéder à leur domicile, ils pourront donc emprunter ces voies mais ils ne pourront pas stationner dans la rue. Nous en comprenons bien les raisons, sans m'étendre dessus, nous imaginons qu'empêcher le trafic automobile contribue à la sécurisation de ce secteur et qu'un grand nombre de conférenciers passera par le secteur de la gare. C'est le point principal qu'il faut avoir en tête.

Classiquement, le quartier de l'église, qui va de Kennedy à la Division Leclerc, est souvent impacté en « phase Salon » par la sortie 4 bis, celle qui n'est armée qu'au moment des salons. Elle longe le cimetière et est relativement courte. Or, nous avons constaté lors du Salon du Bourget cette année que la sortie par la 4 bis, pour tourner à gauche vers le parc des expositions, se traduisait par beaucoup d'embouteillages, l'avenue Kennedy ne fonctionnant pas.

Avec M. GODARD qui suit cela avec moi, nous avons assez tôt alerté la Direction de la sécurité et de la Préfecture de police sur ce vrai problème. Lors de la Fête de l'Humanité, la DOPC a testé à notre initiative un système différent : on n'ouvre pas la sortie 4 bis, on privilégie les sorties par La Courneuve pour arriver jusqu'au site notamment en provenance de Paris. Cela présente l'avantage de faire que ceux qui arrivent par RN2 et l'avenue Kennedy peuvent accéder au site d'une manière plus fluide.

Le bilan était positif. En conséquence, la sortie 4 bis ne sera pas ouverte pour la COP. Cela simplifiera la circulation avenue Kennedy.

Pour autant, lorsque l'on est avenue Kennedy et que l'on veut monter par la rue de la Fontaine ou par la rue de l'Egalité dans le quartier, les policiers ont quelquefois tendance à refuser l'accès et à inviter les gens à passer plus loin, ce qui empêche les riverains de rentrer chez eux. Cela peut arriver, nous avons eu des précédents. Nous avons donc distribué des badges pour les habitants du quartier de manière à ce qu'il n'y ait pas de blocage parce que les policiers ou les gendarmes situés avenue Kennedy. C'est pour ce quartier.

Les zones principales impactées sont donc le quartier de la gare et potentiellement, mais je pense moins, le quartier de l'église tel que je l'ai décrit.

Jusque-là, le reste devait rester un peu à l'identique des « phases Salon ». J'ai encore eu des discussions vendredi soir au cabinet de Bernard CAZENEUVE, où j'ai été fort bien accueilli, sans difficulté. Hier, le Ministre et le Préfet de police ont annoncé un certain nombre de mesures qui s'ajoutent à celles dont nous avions déjà connaissance.

Dans le premier document que j'avais été amené à diffuser, nous avons indiqué l'existence de mesures sur l'A1 avec les précautions d'usage, parce que certes nous souhaitons donner le maximum

d'informations aux Bourgetins mais la Préfecture de police et le Ministère n'ont communiqué qu'hier. Jusqu'à hier, il n'y avait aucun document officiel. Ce que nous avons donné était entouré de précautions mais nous avons la volonté de permettre aux Bourgetins de prendre leurs dispositions.

Il y a une nouveauté dont il faut que nous parlions plus particulièrement, qui est pour la journée de lundi. Nous l'avons annoncée comme étant la plus difficile, c'est le premier jour de la COP. Il se trouve que le nombre de chefs d'état et de gouvernements qui vont venir va croissant, il me semble plus de 146 à cette heure. Nous pouvons nous en réjouir du point de vue du prestige de la France et de la capacité de la COP à accueillir le monde entier, donc porter une voix plus forte. En même temps, nous savons tous, et nous le vivons en périodes de salons, que le lundi est la journée d'inauguration et que c'est toujours extrêmement compliqué.

Il est évident que, avec 146 chefs d'Etat et gouvernements, nous sommes non pas sur un G20 ou un G7 mais sur un « G146 », ce qui implique un système de convoi plus particulier.

Le Préfet de police a donc annoncé des mesures cette fois plus radicales sur l'A1. Même si nous avons écrit que cela pouvait être difficile pour ceux qui désiraient se rendre à l'aéroport, je vous invite à vous rapporter aux informations du site de la Préfecture de Police et du ministère de l'Intérieur, il y a certaines heures où, dès dimanche, l'A1 sera fermée. Cette mesure ne concerne pas que les Bourgetin, elle impacte toute l'Ile-de-France.

Des dispositions intéressent le périphérique et même l'intérieur de Paris dès le dimanche après-midi. Je ne renouvelle pas le conseil de ne pas prendre la voiture mais il faut l'avoir à l'esprit.

Puis, une spécificité est prévue sur la journée du lundi, en particulier la matinée avec des fermetures là aussi du périphérique, de l'autoroute A1 - nous avons les plans si vous souhaitez les regarder - plus largement cela va jusqu'à l'A6 et surtout une spécificité qui n'avait pas été discutée et qui concerne la fermeture de la RN2 le lundi matin de 6 heures à 11 heures. Il faut comprendre une fermeture au sens strict, c'est-à-dire que les éventuels badges pour ceux de la rue de l'Eglise, de la rue de la Gare ou quiconque aurait des badges ne fonctionneront pas sur la RN2. Je n'ai pas d'information définitive sur la question de savoir si nous pourrions traverser, c'est-à-dire passer de l'est à l'ouest de la RN2 ou inversement. Il se peut que ce soit possible mais les informations divergent selon que vous posiez la question à tel ou tel service de l'Etat. Je suis donc extrêmement prudent sur ce point.

Je déplore avec tous je pense que ces informations aient été données à la presse avant que nous en ayons connaissance. Nous aimons beaucoup la presse et nous n'avons pas de difficulté avec elle mais ce sont les journalistes qui m'ont informé. En effet, j'ai interrogé les journalistes après la conférence de presse concernant les documents car nous n'arrivions même pas à les télécharger. Ces Messieurs sous l'autorité du ministère de l'Intérieur n'ont même pas eu la politesse de nous les donner. Nous nous en sommes expliqués pour partie mais c'est ainsi, peu importe.

Nous avons donc pris l'après-midi d'hier pour exploiter ces documents et nous nous sommes rendu compte de cette fermeture de la RN2 de 6 heures à 11 heures. Il faut communiquer autour de nous très clairement. Nous avons sorti un certain nombre de documents complémentaires mais je pense que la meilleure technique est encore celle du bouche à oreille, en considérant pour le moment que, lundi, il ne faut pas prendre sa voiture lorsque l'on est Bourgetin. Il faut utiliser les transports en commun. La circulation piétonne ne pose pas de problème, en l'état actuel de nos informations.

Je suis un peu acerbe mais nous pouvons tout de même comprendre que l'état d'urgence et la réalité de la menace terroriste conduisent, conduiront ou peuvent conduire le Préfet de police et le ministère de l'Intérieur à changer leur plan jusqu'au bout, ce n'est pas illogique.

Il faut donc rassurer sur le degré de sécurisation parce qu'il y aura des forces de police en nombre considérable. Pour information, les départements de province ont reçu l'instruction de quasiment interdire ou de limiter toutes manifestations publiques qui pourraient mobiliser les forces de l'ordre dimanche et lundi car elles seront ici. Les élus de province s'interrogent plutôt à savoir pourquoi tout le monde est au Bourget et dans le secteur parisien mais plus du tout en province. J'exagère mais nous ne sommes pas très

loin du « plus du tout ». En tous cas, ils ont l'instruction claire de ne pas autoriser ou maintenir des manifestations publiques en province.

Ceci étant, pour ce qui nous concerne, il faut retenir que la RN2, l'épine dorsale, sera fermée. Nous pouvons par exemple espérer avoir la possibilité de passer de Vaillant à Kennedy mais je ne peux pas vous le garantir. Je vois le ministre de l'Intérieur demain, c'est à son niveau d'en décider et je l'alerterai sur le fait qu'un peu de souplesse ne nuira pas pour le bon fonctionnement de notre vie locale. En même temps, nous sommes conscients de l'ampleur de l'événement, du fait que les pouvoirs publics sont extrêmement mobilisés. Nous déplorons l'absence d'information préalable et de concertation sur cette mesure, cela nous aurait au moins permis d'anticiper l'information et les conséquences que nous tirons depuis hier après-midi avec notamment les écoles et un certain nombre de services publics. C'est une information qu'il faut transmettre à tous afin que chacun prenne ses dispositions.

Maintenant une fois que c'est dit, c'est dit. Le sujet n'est plus tellement là mais je voulais insister sur ce point très particulier. Nous rassurons ceux qui se plaindraient des inconvénients, les désagréments iront bien au-delà de notre territoire, cela se traduira par des difficultés majeures dans toute l'Ile-de-France.

Je pense que c'est aussi la contrepartie du fait que la France accueille le monde entier et que les conditions de sécurité sont strictement renforcées. Je compte sur la bonne volonté de chacun pour y mettre du sien dans cette journée qui ne sera pas simple. Ce sera un embarras particulièrement fort.

Nous avons diffusé trois documents, dont un spécifique au secteur de la gare, et nous sommes en train d'apposer un peu partout ce type de panneau. (*Présentation dudit panneau.*) Je dis cela parce que la magie de l'arrêté préfectoral est que, certes, le Préfet le signe mais le Maire est chargé de la signalisation, etc. D'ailleurs, sachez que l'arrêté préfectoral a été signé hier soir. Cela concernait même les dispositions sur le secteur de la gare. Jusqu'au bout, j'essaie de donner l'information le plus tôt possible mais cela suppose que l'information que nous donnons aux villes ne soit pas susceptible de durcissement ou d'infléchissement dans le sens de moins de contrainte. Nous avons essayé d'anticiper, je voulais être certain que cela correspondait bien à ce que nous avons en tête en ce qui concerne la gare.

Nous essayons donc de donner le maximum d'informations, je pense que, de toute façon, les médias nous y aideront et je compte sur eux pour cela, et sur le bouche à oreille.

Sans dramatiser les choses, ce n'est pas chez nous, il s'agit d'ailleurs de victimes des attentats du Bataclan et de la famille d'un élu voisin de Dugny, il y a des cas où il s'agit tout simplement d'un enterrement. J'ai eu cette discussion avec un élu qui n'est pas du Bourget, il faut l'avoir en tête. Nous essaierons aussi de repérer si des personnes âgées sont amenées à se déplacer pour des rendez-vous médicaux ou autres. Il faut passer le message et expliquer autour de nous que ce n'est vraiment pas le jour. Il faut être clair avec tout le monde : il ne faudra pas essayer de trouver des itinéraires pour forcer le passage, ce n'est pas du tout envisageable. Je le dis car ces tentations existent. Soyons pédagogues, faisons le travail et repérons autour de nous.

S'agissant des écoles, la ministre de l'Education nationale a décidé -c'était de son pouvoir et non du mien- que l'ensemble des établissements scolaires fonctionneront. J'ai eu tout à l'heure le directeur académique au téléphone, un travail de repérage des enseignants qui ne pourraient vraiment pas venir est en cours, autrement dit non seulement ils ne pourraient pas venir en voiture mais ils ne pourraient pas non plus emprunter de transport en commun parce qu'ils habiteraient beaucoup trop loin. A partir de cela, nous regardons comment organiser l'accueil des enfants dans chacune des écoles mais il faut aussi avoir en tête que nous-mêmes recensons depuis hier nos agents qui n'habitent pas Le Bourget et qui pourraient rencontrer les mêmes difficultés. Il faut demander à chacun de nos agents de nous préciser sur qui nous pourrions compter.

Je dis cela avec le souci chaque fois de responsabiliser parce que, lorsque l'on est agent de service public, que ce soit de l'Education nationale ou de la Ville, c'est dans ces moments-là que nous avons besoin de mobiliser tout le monde.

S'agissant du secteur scolaire, nous sommes en travail avec l'ensemble des chefs d'établissement et l'équipe académique pour parvenir à la meilleure gestion possible de ce moment compliqué.

En clair, des agents communaux pourront accueillir les enfants lundi si nécessaire. Je le dis sans souhaiter non plus « encourager » des personnels enseignants qui pourraient se dire que, la situation étant compliquée, ils ne viendront pas. Nous les pousserons d'abord à faire l'effort de venir, c'est quand même mieux si ce sont les enseignants qui s'occupent des enfants. Tout cela est en cours.

Pour le reste, nous essaierons de gérer au mieux ce moment particulier.

Vous avez le petit flyer diffusé aujourd'hui qui dit clairement en rouge que la RN2 est fermée à la circulation lundi de 6 heures à 11 heures, cela me semble être le plus important.

J'ai essayé de vous présenter ces quelques éléments de la manière la plus claire possible. Après la journée de lundi, les choses devraient rapidement s'améliorer, les chefs d'Etat et de gouvernement ne sont pas supposés revenir. Néanmoins, je vous rappelle que, pour les COP précédentes, les chefs d'Etat et de gouvernement venaient en fin de COP, au moment où les choses « prospéraient » et où il y avait un espoir de signature.

Je souhaite que la COP soit conclusive et positive mais je n'écarte pas non plus l'idée que, si cela ne s'est pas mal passé la première fois et si les affaires prospères jusqu'à parvenir à un accord, peut-être y aura-t-il quelques retours. Nous verrons bien. Au moins, nous serons rôdés si cela devait intervenir ; ce qui est pure supputation de ma part.

On m'annonce que, la première semaine, ce sont les chefs de délégation, qui ne sont pas de l'échelon ministériel, qui discuteront, cela entraînera moins de cortèges mais que la deuxième semaine verra le retour des ministres. Quelques pics sont prévus, notamment la première semaine où quelques ministres viendront sporadiquement. Nous verrons et nous resterons en lien avec l'ensemble des pouvoirs publics pour nous adapter et gérer au mieux tout cela.

La principale contrainte sera plutôt la gare. A priori, les créneaux d'arrivée des conférenciers sont plus larges que ceux du Salon, c'est-à-dire la tranche 6 heures - 9 heures ou 7 heures - 9 heures et la conférence fonctionne H24. Les départs se feront sûrement sur le coup des 16 heures ou 17 heures. Si la priorité est bien donnée aux transports en commun, cela simplifiera les choses. La grosse journée compliquée est celle de lundi. Quand elle sera passée, nous y verrons plus clair.

Je pense avoir fait un tour d'horizon relativement exhaustif. Nous sommes à la disposition de chacun s'il y a des demandes de précisions et nous sommes prêts à étudier les suggestions. Dans le contexte exceptionnel du moment, les pouvoirs publics travaillent bien. Je déplore ce raté de fonctionnement et de communication qui a fait que la partie la plus importante pour nous lundi n'ait pas fait l'objet de discussions mais c'est ainsi. A un moment donné, il faut que les pouvoirs régaliens tranchent les choses ils l'ont fait à leur façon. Nous en reparlerons avec les autorités le moment venu. Pour le moment, nous devons nous mobiliser pour que tout se passe bien.

Avez-vous des remarques, des questions ou des interventions sur ce sujet ?

M. FOY.- Simple curiosité pour des questions d'organisation, vous avez dit tout à l'heure qu'il était possible que l'on ne puisse pas traverser à pied la RN2 ?

M. le MAIRE.- Encore une fois, il est normal que les autorités se réservent jusqu'au bout dans ce type circonstance une capacité d'adaptation. A ma connaissance, le passage à pied sur la RN2 est possible, je l'espère, sinon ce serait très difficile à gérer. En revanche, je n'ai pas de décision claire sur le fait que l'on puisse traverser en voiture. En clair, passer par exemple de l'avenue Kennedy à la rue Vaillant ou de Cavillon à Commandant Rolland. Je n'ai pas d'information à vous donner sur les flux officiels ou pas, ce que j'en sais, je ne le dirai pas et je ne sais pas tout. C'est parfait comme cela.

La question est de savoir si ce sera géré comme étant un passage d'une course cycliste ou lorsque nous organisons les Foulées de l'Aéroport ? Nous fermons parfois la circulation mais seulement au moment du passage des cyclistes. Si c'est cela, nous pourrions passer de Cavillon à Commandant Rolland à certains moments et pas à d'autres. En revanche, cela signifie que, lorsque vous êtes à Cavillon, vous ne

pouvez pas remonter jusqu'à La Poste, tourner à droite à l'hôtel de ville pour récupérer Jaurès vers Drancy. Vous ne pouvez pas circuler sur la RN2, peut-être pourrez-vous passer d'une rue à celle d'en face, ou peut-être pas.

Je n'ai pas de version stabilisée aujourd'hui, je m'efforce de donner une information en me limitant à celle qui m'a été donnée à ce sujet.

Mme MERY.- Vous annoncez que la RN2 sera fermée de 6 heures à 11 heures mais il est aussi beaucoup questions des navettes partant de la gare en direction du Parc des Expositions, pourront-elles donc circuler sur la Nationale ? Les autres modes de transport en commun (bus 133 et 152) pourront-ils circuler ?

M. le MAIRE.- Je vous remercie de votre question, effectivement, je vous réponds par l'affirmative pour les navettes et les bus habituels. L'interdit porte sur la circulation des véhicules légers.

Vous me donnez l'occasion de rappeler un point que j'ai dû évoquer dans le premier document : dans les créneaux 7 heures - 10 heures et 16 h 30 à 19 h 30, le trafic des poids lourds de plus de 7,5 t est interdit pendant toute la durée de la COP et non pas simplement ce lundi. C'est une mesure que nous souhaitons et que j'assume. Elle me paraît d'ailleurs un bon test pour montrer que, lorsqu'il y a moins de poids lourds, sachant que la proportion est très importante ici, la vie est plus simple. En plus, c'est un peu symbolique car, accueillir beaucoup de poids lourds pendant la COP, ce n'est pas terrible.

Tout à l'heure, je faisais allusion à des G7 et des G20, vous regardez ce qui s'est passé à Nice, le sommet qui a eu lieu à l'occasion de la commémoration du débarquement en Normandie, ce type de mesure avait déjà été pris. En fait, la densité de la population est telle que les difficultés sont à la puissance 100 ou 1 000, c'est cela le sujet.

Nous restons en contact et n'hésitez pas à regarder régulièrement le site Internet de la Ville. Nous ne mettons que des informations stabilisées, qui ne sont pas susceptibles d'être modifiées. Les expériences montrent qu'il peut y avoir des plus par rapport à ce que nous indiquons mais je pense que maintenant c'est bon.

Pour votre information, le ministre de l'Intérieur vient sur le site avant dimanche. Je l'ai vu ce matin sur d'autres sujets et nous sommes convenus de refaire un point à ce moment-là.

Je veux aussi donner une information claire : les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées et seront très présentes. C'est la priorité n° 1 du pays de ce point de vue, chacun en a conscience.

Je vous remercie de faire passer l'information sur les points nouveaux.

Nous reprenons le cours de notre ordre du jour.

Délibération n° 1 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la ville du BOURGET et la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.

M. le MAIRE.- Depuis quelques années, nous avons une convention entre la Ville et la Communauté d'agglomération, qui a été créée en 2007, et cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le principe est simple : le personnel affecté à des installations communautaires (piscine, médiathèque, le conservatoire, la crèche, etc.) est aujourd'hui agent de la ville et il est mis à disposition de la Communauté d'agglomération. L'intérêt est que le personnel en question garde ses avantages statutaires, ceux de la ville du Bourget, il ne change pas d'employeur.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2015, après avis favorable unanime du Comité technique, il vous est proposé de renouveler cette convention. En conséquence, le personnel ne connaîtra pas de changement au 1^{er} janvier. C'est le point majeur.

Je vous rappelle que, au 1^{er} janvier, la Communauté d'agglomération cesse d'exister, nous entrons dans un établissement public territorial qui rassemblera 8 communes. Nous en avons parlé à de multiples reprises, cet EPT reprendra dans un premier temps l'ensemble des compétences de la Communauté et aura deux ans pour décider avec une règle des deux tiers des compétences qu'il garde. En clair, pour

reprendre l'exemple de tout à l'heure, nous avons notamment la piscine, la crèche, le Conservatoire et la médiathèque. Il faudra que l'établissement public territorial décide s'il garde ou pas les médiathèques. Dans ce cas, il prendra non seulement les médiathèques de la commune du Bourget mais également celles de l'Agglomération Terre de France (Tremblay-en-France, Sevrans, Villepinte) sachant qu'elles ne relèvent pas de ladite agglomération aujourd'hui et les médiathèques des villes « isolées » (Aulnay-sous-Bois sous-bois et le Blanc-Mesnil). Pour résumer, si l'ETP conserve une compétence, elle est généralisée et le personnel ne sera plus mis à disposition, il passera au territoire. C'est la loi NOTRe ; la fameuse que je n'ai pas votée.

Nous entrons donc dans une période, qui pourra durer jusqu'à 2 ans, où nous aurons ce type de choix.

Repasser cette convention nous permet d'avoir la continuité au 1^{er} janvier jusqu'au moment où le choix sera fait : soit la compétence revient à la commune et les agents resteront communaux, soit par exemple il est décidé que les médiathèques restent dans un réseau intercommunal avec l'ETP et le personnel deviendrait automatiquement personnel de l'établissement public territorial. Autrement dit, les éventuels bouleversements pourront intervenir dans ce cadre.

Pour le moment, nous sommes dans la continuité. Les syndicats sont satisfaits que nous prenions cette Délibération pour maintenir la mise à disposition, faisant que le problème est devant nous.

Avez-vous des questions ? Nous avons déjà abordé ce sujet.

M. FOY.- Monsieur le Maire, j'ai plusieurs questions concernant cette convention, notamment de savoir quelles seront les ressources qui permettront de faire vivre cette convention, notamment de payer les agents ? D'où viendront les fonds ? Si mes souvenirs sont bons, je crois que, pour la CAAB, c'est l'Etat qui abondait. Quelles sont les ressources qui vont permettre de payer les agents ? Est-ce toujours la commune ? De quelle manière ?

Autre question, c'est une convention qui a seulement une durée de deux ans. C'est une sorte de convention sparadrap, le temps de voir venir, sait-on aujourd'hui le nombre d'agents affectés au territoire au 1^{er} janvier 2016 ? Et quel est le nombre d'agents qui petit à petit vont être déclinés et affectés au territoire au 1^{er} janvier 2017 et 1^{er} janvier 2018 ? Merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Les ressources sont celles du territoire, au sens de la loi. Evidemment, la Ville paie ses agents aujourd'hui et la Communauté la rembourse. Nous faisons cela très régulièrement, c'est même pour nous au mois le mois. En l'occurrence, nous poursuivrons. Peut-être que les premiers mois l'établissement public territorial en cours de mise en place ne nous remboursera pas tout de suite mensuellement mais nous payons les salaires et une convention de remboursement est établie. C'est le principe. Donc nous serons remboursés.

En revanche, l'enjeu de la continuité de l'établissement public n'est pas si simple que cela parce que, en clair, pour passer un bon de commande au 2 janvier pour acheter une fourniture quelconque, il faudra d'abord que nous réalisions un Conseil de territoire, ce sera le cas le 11 janvier. Entre-temps, un système permet tout de même une continuité avec un agent qui pourrait se charger de cela. Cela signifie en pratique que si le ballon d'eau chaude de la crèche tombe en panne, le bon de commande émanera de l'établissement public territorial. Nous travaillons sur l'organisation de ce système de continuité pour garder un minimum de proximité.

Quant à la durée de la convention, c'est deux ans car l'EPT a deux ans pour se fixer. En plus, les conventions antérieures étaient déjà de deux ans.

Concernant le nombre, 76,8 agents en équivalent temps plein aujourd'hui à la ville du Bourget sont mis à disposition de l'Intercommunalité.

M. FOY.- Est-ce que l'on connaît le nombre d'agents qui basculera sur le territoire ?

M. le MAIRE.- C'est le même. Au 1^{er} janvier, ils basculeront mais pas du tout au sens juridique du terme puisqu'ils resteront agents de la Commune mis à disposition de la Communauté d'agglomération. Nous signons avec l'Agglomération mais, comme elle se retrouve fondue dans

l'établissement public, on applique un principe de continuité. Tant que l'établissement public n'aura pas statué sur ces compétences, les agents seront mis à disposition par la Ville au profit de l'établissement public territorial. Le jour où l'établissement public choisira ses compétences... D'ailleurs, il peut choisir de n'en garder aucune ou seulement les compétences de base. Nous avons déjà eu la discussion ici, c'est un bouleversement. C'est une « prise de tête » colossale pour tout le monde, pour le dire un peu trivialement. En réalité, cela consistera à refaire ce que nous faisons déjà à trois, à essayer de déterminer si nous le faisons à huit et à conclure qu'une partie ne sera pas réalisée à huit.

Cela a un côté absurde de ce point de vue et nous passerons beaucoup de temps sur le technico-administratif et financier pour faire moins sûrement puisque ce sera extrêmement compliqué. La mise en place des territoires a un charme très particulier. C'est un peu chaotique mais c'est ainsi. C'est très mobilisateur.

Je veux dire surtout pour l'ensemble des agents de la commune que la solution que nous adoptons là, qui a été adoptée en Conseil communautaire, qui est soumise à nos amis de Dugny, qui est soumise à nos amis de Drancy est la convention qui convient à l'ensemble des agents des trois collectivités puisqu'elle maintient le système actuel. Après, c'est la loi impose de se poser la question des compétences.

M. FOY.- Une dernière question pour bien comprendre : cela veut dire que l'ensemble des agents sera affecté par une convention, etc. mais, physiquement, restera bien en mairie du Bourget ou en tout cas à sa place aujourd'hui pour les deux ans à venir.

M. le MAIRE.- D'abord, je vous apporte des réponses contenues dans la convention. Il serait peut-être plus simple de regarder le dossier et ladite convention vu que beaucoup de réponses vous sont fournies à l'intérieur.

Ensuite, ce n'est pas pendant deux, c'est jusqu'à deux ans. L'établissement public territorial doit choisir dans le délai de deux ans, il peut donc le faire dans les mois qui viennent. Néanmoins, cela me paraît un peu compliqué parce que cela entraîne des enjeux financiers et juridiques qui ne sont pas assez éclairés aujourd'hui. En effet, des dispositions doivent être votées, elles sont en cours de discussion dans le projet de Loi de Finances, qui n'ont donc pas été adoptées, et une ordonnance doit statuer sur un certain nombre de questions à caractère financier. Tant que nous n'aurons pas ces éléments stabilisés, nous ne connaissons pas les conditions dans lesquelles une compétence pourrait éventuellement revenir à la Ville et lui serait financée. Nous pourrions très bien décider de reprendre la piscine en direct. Or, aujourd'hui nous payons les agents et cela nous est intégralement remboursé. Demain, nous voudrions savoir combien on nous verse pour cela, comme pour le fonctionnement.

Des calculs sympathiques devront être effectués dans ce cas afin de savoir comment faire pour les investissements déjà réalisés ? Qui paie les emprunts ? Comment ? Et j'en passe et des meilleurs.

Tout ceci est un élément de complication folle. Nous aurons à discuter avec les sept autres communes mais, dès que nous sentirons que nous sommes prêts à mettre des choses sur la table, elles seront soumises au Conseil municipal du Bourget et au Conseil de territoire, qui devra tomber d'accord aux deux tiers pour choisir de garder une compétence à huit ou de la renvoyer aux communes. Après, nous aurons à discuter des conditions dans lesquelles ces compétences reviennent ou pas. De fait, une partie reviendra mais je ne sais pas vous le dire aujourd'hui.

Nous avons donc jusqu'à deux ans pour ce faire mais nous pourrions le faire bien avant. Nous attendrons d'être éclairés par les textes mais ils ne sont pas sortis. Après, nous aurons un débat et à voter sur ce point.

En revanche, les agents sont physiquement dans leur service aujourd'hui ; les agents de la piscine sont à la piscine du Bourget. Si demain la piscine restait compétence intercommunale, donc devenait une compétence du territoire, les agents resteraient aussi à la piscine du Bourget, sauf qu'ils auraient une faculté de mobilité avec leur nouvel employeur, donc l'ETP. La question pourrait se poser pour un agent de passer de la piscine du Bourget à celle de Drancy ou de Tremblay-en-France. Ils auront un autre

employeur. A un moment donné, ce sera cela. La loi fera qu'ils auront un autre employeur qui s'appelle Territoire 7 aujourd'hui, ce n'est pas très poétique.

A ce moment-là, s'ils restaient dans l'intercommunalité, ils auraient une fiche de paie qui sera celle du territoire.

En revanche, dans un premier temps, ils resteront dans leur service. Dans un second temps, ils auront une faculté de mobilité à l'intérieur de leur nouvel employeur si c'est le cas.

Tout cela est assez complexe. Nous avons eu de très longues discussions avec l'ensemble des organisations syndicales de la Maison et avec les personnels concernés. Pour le moment, il y a une forme d'inquiétude qu'il ne faut pas nier. Elle est née des premières discussions sur la loi NOTRe. Avant, une partie figurait dans la loi dite Métropole.

Je pense que nous avons été clairs, nous ne pouvons guère être plus exhaustifs là-dessus. Je mets donc aux voix cette convention.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 2 : Fixation des montants définitifs des attributions de compensation versées à la commune du Bourget au titre de 2015.

M. CONTY.- Par délibération en date du 12 novembre 2015, la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget a arrêté définitivement le montant des attributions de compensation versées aux trois villes au titre de 2015.

Le montant des attributions de compensation définitives pour 2015 reprend en base le montant des attributions définitives 2014 auquel est soustrait un montant de transferts de charge pour 51 290 € Ces transferts proviennent du chiffrage des frais de personnel relatifs aux compétences éclairage public, politique de la ville et dératisation / capture d'animaux et des amortissements des biens mis à disposition par procès-verbal en 2014.

Le montant des attributions de compensation définitives 2015 pour la ville du Bourget est de 3 563 032 € soit + 45 141 €

En 2016 et à titre prévisionnel, en application de la Loi NOTRe, chaque commune de la Communauté d'agglomération, en réalité du futur territoire percevra de la Métropole du Grand Paris une part d'attribution équivalente à l'attribution de compensation définitive 2015.

En clair, cela signifie que, dans cette phase progressive de mise en place de la métropole, on cale et on fixe. On imagine bien l'incertitude, nous devons bientôt préparer le budget 2016, sans les éléments clefs, en tout cas les grandes masses budgétaires et sachant que les 3,6 M€ sont importants à la hauteur de la ville du Bourget. Nous pouvons donc déjà l'inscrire pour 2016 puisqu'il est écrit dans la loi que la ville du Bourget percevra de la métropole du Grand Paris un montant d'attribution de compensation équivalent à celui de 2015 ; c'est pour anticiper les questions éventuelles sur ce sujet.

M. le MAIRE.- C'est une Délibération relativement habituelle, en tout cas annuelle. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 3 : Admissions en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables des exercices budgétaires 2007 à 2013 pour la somme de 507,63 €

M. CONTY.- Délibération classique et annuelle pour cette fois un montant relativement faible.

Le Trésorier Municipal de La Courneuve expose que malgré toutes les démarches entreprises, il ne peut recouvrer une partie des titres émis par la collectivité entre les exercices 2007 et 2013.

Après analyse des états du 30 octobre 2015 établis par le Trésorier, il apparaît que les créances des 34 titres concernés allant de 2007 à 2013 sont minimes et que pour cette raison les poursuites ne peuvent

être prolongées lorsque le reste à réaliser pour chaque titre est inférieur au seuil de poursuite, ou que les poursuites sont restées sans effet.

Il est, par conséquent, proposé, à notre Assemblée délibérante de prononcer l'admission en non valeur de titres de recettes pour un montant total de 507,63 € sur les exercices budgétaires 2007 à 2013.

M. le MAIRE.- Merci, c'est là aussi un marronnier qui intervient tous les ans. C'est d'ailleurs souvent pour des sommes plus importantes.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 4 : Protection fonctionnelle au bénéfice de deux agents de la Police Municipale de la Ville du Bourget.

M. le MAIRE.- Le 13 septembre 2015, deux agents de la Police Municipale ont été victimes d'outrage, rébellion, menaces de mort, et de violence volontaire pour l'un des deux (ayant entraîné une journée d'ITT) lors d'une interpellation en marge de la Fête de l'Humanité 2015 par deux individus identifiés.

Lors de l'interpellation des individus et leur transfert dans les locaux de la Police Nationale à La Courneuve, l'un des deux mis en cause a dégradé volontairement la boîte de vitesse du véhicule de service des deux agents de la Police Municipale.

Suite à la plainte déposée par les deux agents victimes de ces faits graves, et dans le cadre de la procédure en cours, le Parquet de BOBIGNY a décidé de poursuivre les deux mis en cause.

Les agents de la Police Municipale ont sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle au titre de l'article 11 de la Loi du 13 juillet 1983 modifiée. L'affaire sera examinée par la justice pénale le 14 décembre prochain (12^{ème} chambre correctionnelle du TGI de BOBIGNY).

Il est donc proposé d'accorder la protection fonctionnelle à ces deux agents de la Police Municipale et d'autoriser la prise en charge des frais d'avocat, d'huissier de justice et de consignation exposés dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Nous souhaitons manifester notre soutien à nos agents victimes de ces violences.

Y a-t-il des interventions ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, la protection fonctionnelle lorsque des fonctionnaires de police sont agressés se comprend tout à fait ; c'est même normal. Je voterai naturellement oui à cette Délibération dès demain.

La sécurité fait partie naturellement des priorités des priorités depuis les tristes événements du 13 novembre. On parle de délinquance en l'occurrence puisque ce sont des policiers municipaux qui ont été agressés et je voudrais revenir sur le chiffre que vous avez donné la dernière fois concernant la délinquance. Vous avez dit que celle-ci avait été divisée par deux depuis la création de la police municipale. Diviser par deux, c'est bien mais je veux faire un certain nombre de distinctions en termes de délinquance. Je fais une distinction entre les crimes et les délits par exemple, entre un cambriolage, un vol de Carte Bleue et une agression en pleine rue.

Si vous avez ces éléments, Monsieur le Maire, je souhaiterais avoir un peu plus de précision sur cette division par deux de la délinquance depuis la création de la police municipale.

M. le MAIRE.- D'abord, je pense que nous pouvons nous réjouir de l'action de notre police municipale comme de l'ensemble des forces de l'ordre. Nous saluons aussi toute la chaîne qui lutte contre la délinquance, notamment le commissariat Kennedy qui est le pivot, à la base, qui normalement a en charge les choses et nous venons en complément et sous son autorité.

Nous avons une très bonne coordination avec les services départementaux.

En fin de chaîne, la justice est un élément majeur parce qu'après il y a la qualification des faits, qu'une suite soit donnée ou pas et afin que tout ceci puisse être jugé. Il est parfois difficile de qualifier les faits, encore faut-il pouvoir judiciairement établir les choses. Un travail important est donc réalisé.

S'agissant des faits en question, je vous précise que la police municipale a arrêté des personnes qui avaient agressé des voyageurs aux abords de la gare à l'occasion de la fête de l'Huma (vol de téléphone portable).

Sur ce point, je propose de statuer d'abord sur la Délibération, nous verrons ensuite quel commentaire nous pourrions faire sur la délinquance. J'ai entendu, Monsieur FOY, que vous n'aviez pas de problème avec la Délibération en tant que telle.

M. FOY.- Non.

M. le MAIRE.- Si vous n'avez pas d'autres remarques sur cette Délibération, je la mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Concernant la question de la délinquance elle-même, nous avons atteint un degré de délinquance extrêmement élevé. Il nous situait dans ce que l'on appelle en délinquance générale au niveau des villes du département les plus élevées. Fort heureusement, nous n'étions pas parmi les plus élevées dans les rubriques les plus difficiles et les plus dangereuses. Ce n'était donc pas sur la violence urbaine, peu sur les degrés de violence les plus élevés, etc. En revanche, nous avons beaucoup de faits de petite délinquance, ce qui nous positionnait dans les statistiques élevées.

Les pouvoirs publics avaient tendance à considérer que, comme c'était de la petite délinquance même à un haut niveau, ce n'était pas un sujet majeur. Vous savez comme moi que le commissariat de La Courneuve a une tâche difficile entre La Courneuve, Dugny et Le Bourget, il avait du mal à être présent partout.

A l'époque, nous avons pris le taureau par les cornes en créant une police municipale. Je rappelle que, au total, nous avons environ 14 agents (agents en tenue, 2 agents de verbalisation, 2 agents de vidéosurveillance). Ce nombre minimal d'agents, avec des heures supplémentaires légitimes, représente un volume budgétaire important.

J'ai indiqué l'autre jour que les préfets successifs ont déclaré publiquement que cette police municipale était parmi les plus efficaces du Département ; tant mieux. Par ailleurs, la statistique a fortement évolué à la baisse, en l'occurrence nous avons réduit de 50 % le niveau de la délinquance par rapport au pic le plus haut que nous avons connu. J'ai la faiblesse de penser que l'action municipale a joué pour une bonne part dans cette réduction.

C'est par rapport à la délinquance générale, après il faudrait regarder dans les rubriques en question mais la baisse est assez générale. En plus, nous devons respecter certaines précautions d'usage, c'est-à-dire que je peux avoir des statistiques mais l'obligation déontologique de ne pas en faire état. Je dis toujours quand j'en parle que je ne peux pas faire une grande publicité autour de ce chiffre, parce que chaque fait de délinquance est en soi une telle meurtrissure que nous ne pouvons pas non plus dire que c'est gagné. Ce n'est pas vrai, il reste énormément à faire. Il faut en avoir conscience et nous y travaillons.

Si vous me citez, il faut rappeler l'ensemble du contexte : nous ne faisons aucun cocorico, il reste énormément à faire sur ce point. Néanmoins, je pense que nous avons redressé la barre, même s'il en reste.

Autre point, notre ville est caractéristique par son ouverture entre la RN2, la gare, etc. Des événements tels que la fête de l'Hum le montrent puisque, à ce moment-là, le flot de visiteurs attire un flot de délinquance. Donc, c'est une réalité qu'il faut avoir en tête.

Pour la Délibération n° 5, je passe la parole à Mme RIOU sous l'angle du logement, si besoin M. DILIEN complétera sous l'angle de l'urbanisme. En plus, nous avons déjà eu l'occasion de délibérer sur ce sujet et nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir sous l'angle financier.

Délibération n° 5 : Charte relative aux opérations de relogement des résidents du foyer sis 56 rue Anizan Cavillon au Bourget, dans le cadre de la reconstruction sur le site d'une résidence sociale.

Mme RIOU.- Le foyer de travailleurs migrants sis au Bourget au 56 rue Anizan Cavillon, et actuellement géré par COALLIA (anciennement par SOUNDIATA, puis par l'AFTAM), a été construit en 1972 (bâtiment R+4 en forme de « T », situé sur notre commune, l'aile complémentaire située sur la commune de la Courneuve ayant été construite en 1978).

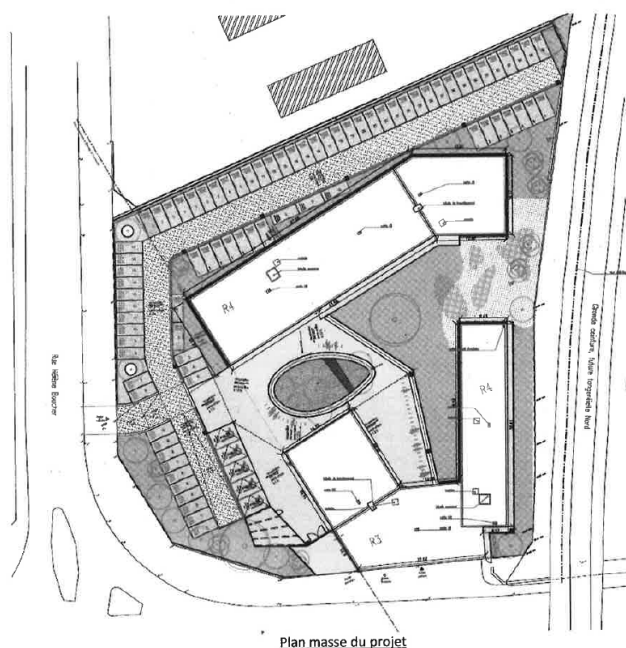
Compte tenu de l'état d'insalubrité générale du bâtiment et de la dégradation avancée des équipements techniques et du bâti, le propriétaire des lieux, Résidences Sociales de France (filiale de l'immobilière 3F, elle-même pole immobilier du Groupe SOLENDI) a pour projet la démolition du bâtiment et la reconstruction sur le site d'une résidence sociale (reconstruction qui a été privilégiée à une réhabilitation du bâtiment existant, considérant la situation ci-exposée).

Ce projet a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de communications en Conseil Municipal.

Pour mémoire, la capacité d'accueil actuelle du foyer est de 313 lits, répartis en 108 chambres. Les parties communes se composent de 16 cuisines collectives, de sanitaires et de blocs de douches.

La capacité finale de la résidence reconstruite sera, elle, de 255 logements –individuels– de type T1 (avec coin cuisine et salle d'eau/sanitaires) répartis dans deux bâtiments. Elle proposera également une cuisine collective (comprenant une salle de restauration), 4 bureaux, une salle polyvalente, une salle de réunion et une laverie.

Présentation du projet de construction :



Perspectives projet :



La livraison de la 1ère phase (déjà bien avancée à ce jour), le bâtiment de 103 logements, doit avoir lieu au 4ème trimestre 2016, celle de la 2ème phase, concernant le bâtiment de 152 logements, au 1er trimestre 2019. Ce phasage en deux temps (avec la destruction des deux anciens bâtiments, toujours actuellement occupés, seulement au moment du démarrage de la seconde phase) doit permettre la réalisation de la nouvelle résidence en limitant au maximum les désagréments liés à des relogements pour les locataires actuels.

Au 1er octobre 2015, 282 résidents étaient quittancés.

Lors de la livraison du premier bâtiment, il va être procédé au relogement par resserrement (deux résidents par studio de manière temporaire, jusqu'à la livraison du second bâtiment) de 206 résidents.

Par conséquent, 76 résidents devront, d'ici au démarrage de la seconde phase, être relogés, 49 de manière temporaire –car ayant vocation à réintégrer la résidence lors de la livraison du second bâtiment– et 27 de manière définitive.

A cet effet, une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) a été instaurée, associant la Ville, l'Etat, COALLIA, Résidences Sociales de France et Action Logement (collecteur au titre du 1 % patronal), afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de ces opérations de relogement tout en respectant, autant que possible, les souhaits des résidents, et de les accompagner dans ce processus.

La Charte de relogement qui est soumise, ce jour, à votre approbation, est le résultat des travaux de cette MOUS. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions lors de comités de pilotage et de comités techniques afin que chacun puisse formaliser un engagement, s'agissant du relogement définitif de 27 résidents.

A l'issue de ces échanges, et au regard des arbitrages rendus, le projet de Charte, ci-joint, a obtenu l'assentiment de l'ensemble des parties.

Une Conseillère Technique Habitat Social Adapté a été missionnée par le groupe COALLIA pour établir un diagnostic social précis (entretien individuel avec chacun des résidents) pour identifier distinctement les souhaits des locataires, ainsi que leurs attentes en matière de relogement.

Sur les 27 relogements définitifs à assurer de la date de signature de la Charte au démarrage de la seconde phase, la Ville du Bourget s'engagera à effectuer au minimum 4 relogements, et au maximum 7.

Cet engagement, qui a notamment été négocié avec l'Etat, représenté par Madame la Sous-préfète, a été formalisé au regard des incertitudes pesant sur les congés pouvant intervenir au cours de la période sur des logements –studios, T1, voire T2– relevant du contingent communal, et sur la seule capacité de la Ville à proposer les dossiers de candidature de résidents du foyer aux bailleurs sociaux, propriétaires des logements concernés, sans pouvoir présager des décisions qui seront rendues in fine par les commissions, souveraines en matière d'attributions.

COALLIA s'engage sur le relogement de 25 % des relogements définitifs, soit 7 relogements, l'Etat sur 30 %, soit 9 relogements, les autres relogements devront être assurés par RSF (qui pourra être assisté en ce sens par sa maison mère, l'immobilière 3F), puis par le biais du 1 % patronal (un certain nombre de résidents, identifiés dans le diagnostic social, sont salariés et donc bénéficiaires du 1 % patronal).

Enfin, s'agissant des 49 relogements temporaires, COALLIA est en contact avec ADOMA (Société d'Economie Mixte qui gère un grand nombre de produits en matière de logement : foyers de travailleurs migrants, pensions de famille, centres d'hébergement etc.) gestionnaire du foyer Romain Rolland à Saint-Denis, qui sera partiellement vacant durant la seconde phase, et qui sera donc en capacité d'accueillir l'ensemble des résidents devant être relogés de manière temporaire, et ce, jusqu'à l'achèvement des travaux de construction du second bâtiment.

En conséquence il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'**APPROUVER** le principe de formaliser les modalités de mise en œuvre des opérations de relogement liées à la reconstruction du foyer sis 56 rue Anizan Cavillon par la signature d'une Charte,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Charte de relogement des résidents du foyer Anizan Cavillon.

M. le MAIRE.- Pour la clarté de l'information du Conseil, je précise qu'une discussion a eu lieu avec l'Etat sur le besoin de formaliser ceci ou pas par un vote. En accord avec Gérard DILIEN et Catherine RIOU, il nous a semblé que c'était plus logique que l'Assemblée délibérante soit informée. Ce n'est pas a priori une obligation administrative mais je préfère que les choses soient très claires et je soumetts les conventions que je signe.

Je veux également dire que ce dossier avance bien. Il n'est pas un dossier simple parce que l'on travaille avec de l'humain et des résidents tout en travaillant sur des affaires administratives, financières,

d'urbanisme, etc. A mon avis, cela durera encore un moment. Les travaux ont commencé, ils sont visibles sur le site.

Y a-t-il des interventions ?

M. FOY.- J'ai juste une question : parle-t-on bien d'approuver la charte et non pas l'opération financière ou immobilière ?

M. le MAIRE.- Vous approuvez la Délibération telle qu'elle est rédigée, elle ne comporte aucun élément à caractère financier à ce stade.

En revanche, nous aurons à revenir sur les éléments financiers avec sans doute d'autres Délibérations sous forme de garantie d'emprunt afin que l'opération fonctionne. Ce type d'affaire demande une mécanique très compliquée. Gérard s'en souvient, nous l'avons commencée il y a fort longtemps là-dessus et il est arrivé un moment où il a fallu cibler la phase où cela pouvait avancer, notamment celle où nous pouvions trouver les autorisations administratives nationales et obtenir les crédits d'Etat correspondants. C'est fait. Néanmoins, la Collectivité devra aussi garantir, nous vous soumettrons donc la garantie d'emprunt le moment venu. Cela dit, l'opération est partie, les travaux sont en cours.

C'est une affaire très complexe. Ce foyer était dans un état déplorable. La Ville contribue et s'est mobilisée pour que cela se passe. En plus, cela entraînera un changement de type de foyer, passant d'un foyer de travailleurs migrants à une résidence sociale.

Mme MERY.- On nous parle de T1, ce qui sera quand même beaucoup plus humain que les conditions dans lesquelles les personnes logées là-bas vivaient. Pourrions-nous simplement avoir connaissance de la superficie des T1 ? On nous parle de la superficie des chambres précédentes.

Par ailleurs, avons-nous déjà une idée du prix des loyers ? Certes, il y a relogement mais y aura-t-il une augmentation pour les futurs résidents du coût du loyer ?

M. DILIEN.- En moyenne, cela fait 16 m², parce que nous aurons 102 chambres de 19 m², dont 5 chambres de 10 m² et 1 chambre de 10 m². C'est ce que j'ai compris.

En revanche, je ne connais pas le prix.

M. le MAIRE.- Je vous réponds de mémoire, il faudra donc vérifier, mais je crois me souvenir que le fait que nous intervenions devrait éviter une augmentation trop élevée du loyer.

Ce dossier ayant connu des rebondissements et étant passé par différentes phases, je veux être certain de ne pas vous donner un élément trop optimiste. A force de revenir plusieurs fois sur le même point, on finit par ne plus savoir quelle est la bonne version.

En tout cas, tout cela a fait l'objet de discussions approfondies et en comité de pilotage et de concertation avec l'ensemble des résidents. Madame RIOU a tout à l'heure fait allusion à la présence d'un travailleur social qui est en contact permanent avec l'ensemble des résidents, il explique les changements. Je pense que le projet est compris, souhaité par les résidents. C'est tout de même une amélioration considérable même s'il ne faut pas cacher qu'il faut revenir sur un certain nombre de modes d'occupation qui ne pouvaient pas perdurer ; en l'occurrence la sur-occupation avec une chaîne qui s'auto entretient et qui se traduit par la dégradation accélérée à la fois de la vie pour tout le monde et des locaux.

Nous sommes dans un projet social respectueux des résidents tout en impliquant le fait que l'on vit avec des règles en société.

Mme MERY.- Vous venez de me répondre sur l'existant alors que je demandais la superficie des futurs appartements.

M. DILIEN.- Je vous complète la réponse : au cours d'une réunion, j'avais noté « T1, surface d'environ 17 à 18 m ».

Mme MERY.- D'accord, c'est simplement que je ne le voyais pas inscrit dans la charte.

Je vous explique pourquoi je vous pose la question. On nous dit que, pendant un temps donné, les personnes seront deux par chambre alors que les T1 sont prévus pour une personne, on nous parle dans le cadre de la MOUS d'un accompagnement social, ce qui est très bien, et de leur permettre de déposer des dossiers APL, sachant qu'il existe des surfaces minimums pour avoir le droit aux APL, si mes connaissances sont bonnes, 17 m² pour deux personnes, je ne suis pas sûre que ce soit assez. Comme l'opération durera deux ans, d'où ma question aussi du prix de la chambre. Je vous explique là le mécanisme intellectuel qui a prévalu à mes questions. S'il y a une augmentation des loyers et si la surface des chambres occupées par les personnes ne leur permet d'avoir des APL, est-il prévu un mécanisme qui leur permette, dans la période des deux ans, de payer leur loyer sans se trouver en impayés et éventuellement en difficulté ?

M. le MAIRE.- Des mécanismes sont mis en place ou en tout cas destinée à faire, sous réserve de vérification, que le résident ne soit pas victime de tout cela. C'est bien l'idée. Il y a une phase temporaire à deux par chambre en studio et nous avons tous bien à l'esprit, nous l'avons rappelé ensemble avec Mme RIOU et M. DILLEN l'autre jour, qu'il faudra faire des « dé cohabitations ». Autrement dit, en phase 2, nous en revenons à un mode d'occupation normale où l'on n'est pas plusieurs dans un studio. C'est un des éléments de ce projet.

Des précédents existent, puisque d'autres foyers ont été rénovés, fort heureusement, notamment en Ile-de-France. Notre préoccupation principale était de passer avant les coupes budgétaires. Cela vient maintenant et nous en avons parlé sur d'autres éléments de Délibération, notamment sur l'urbanisme. Nous avons commencé à délibérer il y a au moins 18 mois sur ce point. A un moment donné, j'ai bien compris qu'il fallait forcer le pas parce que la coupe budgétaire commençait à menacer. Dès que nous avons senti que cela pouvait passer, nous l'avons fait.

Il existe des références claires d'autres opérations de relogement et je n'ai pas eu de retour sur le fait que les résidents auraient été victimes de perte d'APL pendant la période compliquée des travaux. Nous avons aussi veillé à ce que les travaux se passent bien.

Au-delà des résidents, il y a la question d'aspect pour le quartier et l'entrée de ville, d'image. Avoir un foyer aussi dégradé était très négatif pour les résidents et pour le voisinage. Nous en sortons complètement et c'est très positif.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 6 : Décision Modificative n°01-2015 – Budget Primitif Ville.

M. CONTY.- Il s'agit essentiellement d'ajustements et de correctifs budgétaires. Il s'agit donc d'une Décision modificative technique.

Le projet de Décision Modificative n°1 – 2015 qui est présenté ce jour à l'examen de l'assemblée propose d'opérer différents ajustements et correctifs budgétaires tant en section de Fonctionnement que d'Investissement, en dépenses comme en recettes afin de tenir compte notamment :

- Des notifications de dotations intervenues après le vote du Budget Primitif 2015 et qu'il convient d'ajuster à la hausse comme à la baisse (FCTVA, produit des amendes de polices, FPIC, FSRIF)
- De subventions dont les dossiers d'instruction étaient en cours et dont la notification est intervenue depuis lors pour certaines d'entre elles
- Du déploiement progressif dans le cadre du dispositif de la politique de la Ville des actions engagées, des dépenses inhérentes à ces actions, et des recettes y afférentes concernant la quote-part financée par l'Etat
- En dépenses et en recettes, des ajustements sur les prévisions inscrites au Budget Primitif, à la baisse comme à la hausse et tant en Investissement qu'en Fonctionnement permettant l'équilibre global et par section de cette décision modificative

- De l'inscription complémentaire des crédits nécessaires à la finalisation de l'opération terrain synthétique et multisports au stade municipal (422K€). En revanche cette décision modificative ne peut intégrer une subvention importante du CNDS (240K€) concernant cette opération dont le passage en commission, différé à plusieurs reprises, doit intervenir le 1^{er} décembre et impliquera une seconde décision modificative au dernier conseil municipal de 2015
- Au total, d'une augmentation de l'autofinancement prévisionnel de 157K€, soit +7 %

La décision modificative n°1/2015 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 875 284.76€ (huit cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-seize centimes).

A - En section de Fonctionnement :

Les recettes et les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à 400 109.82€

(Quatre cent mille cent neuf euros et quatre-vingt-deux centimes)

1 - Les recettes :

Les recettes de Fonctionnement ont connu des modifications à la hausse et à la baisse depuis le vote du Budget Primitif, certaines attendues liées à la notification de dotations qu'il convient de compléter, d'autres dont le niveau de réalisation au regard des prévisions initiales justifie certaines atténuations.

Au total, on enregistre :

- Au 70323-0201 (redevances d'occupation du domaine public), des soldes de versements supplémentaires de taxes de superposition par le syndicat mixte Autolib pour les années 2013 et 2014 pour 9 628€
- Sur plusieurs imputations des comptes 706 (produits des services) des ajustements à la baisse quant au niveau d'encaissement de plusieurs régies (notamment cinéma et centre de santé), soit -17 000€
- Au 70688-0200 (prestations de service), plus 20 000 € au regard de la réalisation des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance de la collectivité.
- Au 70846-0200 consacré au remboursement des personnels mis à disposition de l'EPCI, un ajustement à la baisse de 47 000€ est réalisé, pour l'essentiel lié au non-recrutement d'un chef de projet politique de la ville au Bourget et prévu au BP. En contrepartie les attributions de compensation sont complétées pour Le Bourget à due concurrence (voir délibération CLECT)
- Au 73111-0190 des rôles supplémentaires de fiscalité directe pour 33 292 €
- Au 7321-0195 comme évoqué ci-dessus, un complément d'inscription de 45 141€ au titre des attributions de compensation définitives, versées par la CAAB.
- Au 7324-019, la dotation notifiée à la ville en juin au titre du Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile de France (FSRIF) est plus élevée qu'attendue, soit plus 103 694€
- Au 7325-019 un ajustement positif de l'attribution du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) pour 3227 €

A l'instar des années précédentes, la ville du Bourget est également mise à contribution en dépenses pour le FPIC avec un complément au titre de cette Décision Modificative de 5 152€ (voir dépenses de Fonctionnement à l'article 73925). Le solde étant positif pour la Ville pour un montant de 149 266 €

- Au 7337-8222 (droits de stationnement), la prévision de recettes est diminuée de 5000€ compte tenu de son niveau de réalisation et du manque à gagner lié à la mise à disposition du parking de la gare durant plusieurs semaines pour la COP21 (voir convention de mise à disposition ponctuelle conclue avec le secrétariat général de la COP21).
- Par mesure de prudence, et au regard des recettes ayant été titrées à ce jour, le 7351-019, Taxe sur l'Electricité, est revu à la baisse pour 20 000 €
- 2 608,51 € supplémentaires ont été perçus au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- La prévision au 7381-018, taxe additionnelle aux droits de mutations, peut être augmentée de 20 000 € (350 000 € inscrits au BP). Rappelons qu'au CA 2014, 282 051.18€ avaient été titrés sur cette nature. La perspective de clôture pour 2015 est donc beaucoup plus favorable si la tendance se maintient.
- Au 74127-017, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), notifiée en mai dernier, est supérieure de 25 832€ à la prévision (Précisons ici que cette dotation est supprimée dans la prochaine Loi de Finances 2016).
- Au 746-0200, la Dotation Générale de Décentralisation doit, elle, être diminuée de 4874€
- Au 74718-0200, concernant les actions conduites au titre de la Politique de la Ville : une inscription complémentaire de 14 101€ correspondant au versement par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) d'une dotation dans le cadre du FIA (une partie ayant déjà été attribuée aux associations SHAM et FCB par délibération du 24 septembre dernier, le reliquat devant l'être avant la fin de l'exercice), pour 9 601€ et au versement de 4 500€ par cette même Agence pour la prise en charge partielle des permanences d'accès au droit de l'ADIL93 et de l'Association Léo Lagrange dans le cadre du dispositif de la politique de la Ville. La part dépenses est détaillée plus avant.
- Le 74718 – 0220 est augmenté de 5046€ en raison de dotations supplémentaires liées à l'organisation des élections, à la délivrance des titres sécurisés, et au recensement de la population.
- Au 74718, fonctions 112 et 4220, deux inscriptions de 3000€ chacune au titre des participations versées à la collectivité par l'ACSE, toujours dans le cadre du dispositif « politique de la Ville », respectivement pour les actions de prévention sur les dangers d'internet menées auprès des classes de 6^{ème}, et pour les deux séances de cinéma en plein air organisées durant l'été 2015.
- Au 7473-330, la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville du Bourget octroyant une subvention au profit de la Ville doit aboutir au versement d'une subvention de 12 000€, et non de 17 000€ comme l'année précédente (délibération adoptée au Conseil Municipal du 25 septembre dernier), soit -5000€
- Au 7473-5230, la prévision est diminuée de 53 000€ en raison du refus du Conseil départemental de prendre en charge les salaires résiduels de la secrétaire du projet ville RSA placée en longue maladie depuis 2013, salaires à la charge de la Ville en sus de son remplacement par un nouvel agent, et des incertitudes quant au versement, avant la fin de l'exercice comptable 2015, du solde de l'année 2014.
- Au 7478-4213, l'instruction des dossiers de la Ville par la CAF s'agissant des aides versées par cet organisme aux centres de loisirs devrait permettre le versement, avant la fin de l'exercice, de 160 000€ (à ce jour, seulement 93 671.83€ nous ont été notifiés, correspondant au solde 2014).
- Au 7478-4220, une baisse de la prévision de 10 000€ sur les recettes versées par la CAF notamment en direction des actions pour la jeunesse.

- Au 7478-520, inscription diminuée de 2 000€ car les cotisations de retraite pour les aides ménagères sont désormais titrées au 7066-520 à la demande de la Trésorerie.
- Le 74834-019 doit être augmenté de 1 504€ le montant notifié de l'allocation compensatrice pour la taxe foncière et taxe foncière non bâtie étant supérieur, de ce montant, à la prévision.
- Au 752-712, les revenus des immeubles sont ajustés à la hausse pour 17 100€ le dernier trimestre 2014 de la location de la Halle Mc Neil payé tardivement en 2015 et n'ayant pu être rattaché à l'exercice 2014.
- De la même manière, au regard de son niveau de réalisation, 4700€ supplémentaires sont à inscrire au 7718-314.
- 15 000€ sont inscrits au 775-010, correspondant à la cession du fonds de commerce sis 44 avenue de la Division Leclerc (ex-SAMRA).

2 - Les dépenses :

En conséquence et en contrepartie, un certain nombre d'ajustements peut être opéré en dépenses de Fonctionnement :

Le solde des ajustements positifs et négatifs réalisés **au chapitre 011** aboutit à la hausse de ce dernier pour 94 220.75€ dont pour les plus significatifs :

- La prévision est diminuée de - 23 500€ au 6042 (achat de prestations de service).
- Un ajustement des crédits au 60612 (électricité) avec une inscription complémentaire de 50 K€
- Une actualisation des crédits au compte 60 6222 (carburant), soit + 10 000€ suite à une inscription de crédits trop réduite.
- Une diminution des postes : petit équipement, vêtements de travail, fournitures administratives, et autres matières et fournitures, pour un total de 6251.73€
- Le 6135-0201 (locations mobilières) doit faire l'objet d'une inscription complémentaire de 32 141.90€ liée aux dépenses supplémentaires qui ont été générées par la location d'un groupe électrogène sur le site scolaire Jaurès, stade, et piscine, pour pallier la panne d'un transformateur électrique au mois de mai dernier (notons qu'une partie du coût de cette location a été refacturée à la Communauté d'Agglomération car alimentant la piscine)
 - + 10 892.37€ sur les primes d'assurance au 616
- Au 6188 (frais divers) une inscription complémentaire de 25 066.65€ à corrélérer pour l'essentiel avec la baisse du 6232 suite à des erreurs d'imputation. On y trouve également la quote-part Ville de certaines actions politiques de la Ville.
- Au 6226-0200 (honoraires), 15 000€ doivent être inscrits en complément, la Ville ayant dû notamment cette année solliciter l'assistance des services d'huissiers, puis de concours d'avocats, dans les trois procédures d'expulsion d'occupants sans droit ni titre auxquelles elle a été confrontée sur son territoire.
- Au 6231, un complément de 10 662.80€ pour les frais de publication des annonces légales liées aux marchés publics avec de nombreux renouvellements de marchés arrivés à échéance.
- Une diminution du poste 6232 (fêtes et cérémonies) de 21 500€ (voir 6188 supra)
- Au 6236 (catalogues et imprimés) les crédits ouverts sont diminués de 10 300€ l'édition numérique des guides de rentrée scolaire ayant été privilégiée cette année et la publication d'un journal municipal en moins par rapport à l'année dernière ayant été décidée.

➤ Au 627 (frais bancaires), 7 685.83€ sont inscrits correspondants à des régularisations de frais bancaires sur exercices antérieurs, en partie compensés en recettes au 1641. Il s'agit bien ici des frais bancaires facturés lors de la conclusion de contrats de prêts et non d'intérêts bancaires comptabilisés au chapitre 66.

➤ Au 63512 (taxe foncière), une inscription complémentaire de 8453€ liée au prorata de taxe foncière acquittée suite à l'acquisition de la parcelle Alstom en mars dernier.

Au chapitre 012 pour les charges de personnel, une inscription complémentaire de 84K€ (soit +0.69 % par rapport à la prévision du BP) est nécessaire pour compléter la prise en charge des rémunérations et des charges de personnel sur l'exercice.

Au chapitre 014 (atténuation de charges), on retrouve la contribution évoquée précédemment au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) avec un complément de 5 152€

Au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) une inscription en diminution de 18263.37€ qui tient compte d'ajustements positifs et négatifs, dont :

➤ +5110 € sur le total des articles 653 consacrés aux frais de fonctionnement des élus (cotisations retraite, sécurité sociale, formations etc.).

➤ -4 492.37€ au 6541 pour les pertes et créances irrécouvrables, 5 000€ ayant été prévus au BP alors que le trésorier municipal a sollicité l'admission en non valeur de seulement 507.63€ de créances.

➤ - 1 000€ au 6542 au titre des créances éteintes.

➤ - 10 000€ sur le contingent incendie au 6553.

➤ - 7 000€ au 6558 (autres contributions obligatoires).

➤ Au 6574, subventions aux associations, un solde de -887 € issu de plusieurs ajustements :

- un complément d'inscription d'un montant de 3 555€ pour le versement à l'association SOS Victimes de la subvention annuelle de la Ville pour un montant global de 7755€ conformément à la convention d'objectifs et de moyens du 2 octobre 2014,

- une diminution pour 4442€ des crédits de subventions non affectés pour lesquels certaines associations n'ont pas finalement déposé les dossiers et justificatifs requis.

Au chapitre 66 (charges financières), une hausse de 26 000 € ventilée entre :

+ 21 000 € pour les intérêts payés à l'échéance (paiement au 31/12 de la première échéance de l'emprunt contracté en 2015).

+ 5 000 € sur les intérêts de la ligne de trésorerie, mobilisée en raison des investissements (terrain synthétique) et avant la réalisation des emprunts.

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) : une inscription de 51 920€ dont :

Au 6714-0200, une diminution de 2 550€ sur les primes aux bacheliers et les bourses attribuées aux jeunes partant étudier à l'étranger (la cérémonie pour les bacheliers étant passée, et les primes afférentes mandatées, et aucune demande visant à financer des études à l'étranger n'étant actuellement instruite pour un versement avant la fin de cet exercice).

Au 6718-0200, une inscription complémentaire de 1 400€ pour le remboursement d'un trop perçu par la Ville du Conseil Général, au titre de l'APA, pour les aides ménagères, sur l'exercice 2013.

Un complément de 53 070 € pour permettre l'annulation d'un titre de recettes sur exercice antérieur (673-0200) qui avait été imputé à tort en 2010 sur le compte de la Ville alors qu'il s'agissait d'une recette de la Communauté d'Agglomération (crèche Maryse Bastié)

Au 675-010, la comptabilisation en dépenses d'ordre pour un montant de 99 707€21, correspondant à la sortie de l'actif du fonds de commerce du 44 avenue de la Division Leclerc de l'actif de la Ville. Ce mouvement d'ordre est compensé à due concurrence en recettes d'ordre au 2115-10.

Enfin, au **chapitre 023** (virement à la section d'Investissement) un ajustement de l'autofinancement prévisionnel de 57 373.23€

L'autofinancement prévisionnel est complété par des opérations de transfert entre sections pour 99 707€ soit +157 080 € au total.

B - En Section d'Investissement :

Les recettes et dépenses de toutes natures de la section d'Investissement sont de + 475 174.94€ (plus quatre cent soixante-quinze mille cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

1 - Les recettes :

Cette augmentation du périmètre de la section tient compte :

- Au chapitre 10 :

⇒ de la notification du FCTVA intervenue après le vote du Budget Primitif en recul de 10 053 € par rapport à la prévision initiale,

⇒ de la bonne réalisation de la taxe d'aménagement (qui remplace désormais la TLE). La prévision initiale de 70 000€ a été basculée par virement de crédits du 10223-012 (TLE) au 10226-012 (taxe d'aménagement). Elle est complétée par une inscription de 50 000€

- Au chapitre 13 :

⇒ comme indiqué lors du BP, et pour faire suite aux délibérations adoptées en Conseil Municipal au cours de cet exercice, un certain nombre de subventions ont été notifiées depuis le vote du budget primitif et peuvent désormais faire l'objet d'une inscription :

- au 1321-412 : 70 000€ au titre de la DETR 2015 pour l'aire multisports,

- au 1322-412 : 116 455€ de subventions du Conseil Régional pour ce même équipement,

- au 1328-4212 : une inscription de 121 500€ correspondant aux subventions notifiées par la FFF respectivement pour 25 000€ pour l'aire multisports et de 96 500€ pour le terrain de foot

⇒ le produit des amendes de police a été notifié après le vote du Budget Primitif pour un montant de 55 207€ soit moins 13 793€ par rapport à la prévision.

- Au chapitre 16 :

⇒ des opérations de régularisation ont été réalisées sur des emprunts, conjointement avec les services de la Trésorerie Municipale (cf. délibération du 25 septembre dernier). Certaines ont conduit à émettre des titres complémentaires pour un montant total de 11 985.50€ au 1641-010, qu'il convient donc d'ajuster dans cette mesure. Cette opération est neutre budgétairement car des mandats, pour le même montant global, ont été émis au 16818 (Autres emprunts et dettes assimilées) et au 627 (Services bancaires et assimilés).

- Aux chapitres 20 et 21 :

Au 2115-010, comme indiqué précédemment, on trouve la contrepartie de l'inscription au 675-010 relative à la sortie de l'actif du fonds de commerce du 44 avenue de la Division Leclerc, pour le même montant, soit 99 707€21, en recettes d'ordre.

Enfin, au **chapitre 021** (virement de la section de Fonctionnement) la contrepartie pour 57 373.23€ du complément de l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement, contribuant ainsi à l'équilibre de la section d'investissement.

2 - Les Dépenses :

Plusieurs postes de travaux inscrits au Budget Primitif sont complétés ou diminués compte tenu de l'avancement des procédures ou des notifications de subvention intervenues permettant d'équilibrer les dépenses avec les recettes.

Chapitre 16 :

+ 42 000€ au 1641 (emprunts / capital) à inscrire en complément suite à l'amortissement au 31/12 de la première échéance de l'emprunt contracté cette année. L'emprunt 2015 a été contracté précocement en 2015 afin de profiter des taux historiquement bas et avant la remontée de ces derniers depuis l'été. En contrepartie la ligne de trésorerie a été remboursée.

Chapitre 20 :

+ 6 660€ composés d'une inscription de 4 800€ au 2031-2122 (mission d'accord préalable aux travaux d'aménagement intérieur école Jean Jaurès), d'une diminution de 1 140€ au 2031-8220, et d'une inscription de 3 000€ au 2051-023, pour la refonte du site internet de la Ville (dépense initialement prévue sur la section fonctionnement alors qu'elle constitue une opération d'investissement).

Chapitre 21 :

Sur l'ensemble du chapitre 21, la ventilation des augmentations et des diminutions, permet une baisse globale du chapitre de 19 275.27€ On précisera ci-après les mouvements les plus significatifs sur ce chapitre :

- au 21312, bâtiments scolaires : inscription complémentaire de 17 667.55€(suite au remplacement du transformateur électrique du site de Jaurès, tombé en panne en mai, à relier avec le coût de la location temporaire en dépenses de Fonctionnement).
- au 2135, installations générales et aménagement : un complément de 9 690.29€
- au 2151, réseaux de voirie : diminution de l'inscription de 14 000€
- au 2152, installations de voirie : - 41 054.16€ d'inscription essentiellement liées au différé des installations de borne arrêt-minute sur la RN2 dépendantes de la mise en œuvre de la vidéoverbalisation.
- au 21533, réseaux câblés : réalisation de la liaison par fibre optique entre le CSU du Bourget et le poste de contrôle du Parc des Expositions nécessaire au report d'image des caméras de vidéoprotection pendant la COP21 notamment (25 000€)
- au 2184, mobilier : -4 796.51€
- au 2188, autres immobilisations corporelles : -4 935.75€

Chapitre 23 :

Une inscription complémentaire globale de + 361 083€ ventilés comme suit :

- Au 2313-412 comme indiqué lors du vote du BP, l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation du terrain multisports et du terrain synthétique est complétée in fine à hauteur de 422 000€
- On peut également noter sur le reste du chapitre 23, une inscription, hors celle précitée, en baisse globale de 60 917€ constituée principalement par la réduction du périmètre du 2315 (installations, matériel et outillage technique), de 70 026€

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°01-2015 arrêtée en recettes et dépenses de toutes natures à + 875 284.76€ (huit cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-seize centimes).

Voilà le détail de cette Décision budgétaire modificative qui, vous l'avez vu, ne prend pas d'inflexion politique au sens noble du terme de politique de la ville mais des ajustements techniques et prend en compte quelques effets subis, notamment le coût de l'image lié à la COP.

M. le MAIRE.- Merci. Sur ce dernier point, nous devrions enregistrer une contribution du Salon du Bourget, qui sera la bienvenue. En effet, le Salon trouvera là le moyen technique d'avoir une vue sur la gare, ce qui est utile pour réguler le départ des navettes et savoir comment cela se passe en gare. Evidemment, ce sont les forces de l'ordre habilitées au PC de sécurité du Salon.

Je précise, et Albert a eu l'occasion de le dire, que nous avons été curieusement été confrontés à une demande de l'Etat : s'il devait y avoir liaison en termes de possibilité pour le PC de sécurité de la COP d'accéder aux images de la gare et de la ville, c'est à la Ville de le payer. Le premier temps a été quand même très prudent de notre côté car nous pouvions nous interroger sur l'obligation qu'aurait pu nous faire l'Etat ou en tout cas la politesse de dire à l'Etat de prendre en compte cette dépense. Dans un second temps, il nous a semblé, bien évidemment avant les attentats, qu'après tout c'était aussi l'intérêt de la Ville de faire que le PC de sécurité ait une vue très claire de chacun des sites du Bourget. J'ai sollicité le Salon du Bourget qui devrait contribuer de son côté.

Je pense que, l'un dans l'autre, nous devrions nous y retrouver. Nous avons choisi de prioriser la sécurité des Bourgetins en nous donnant ce moyen que le PC de sécurité ait le visuel sur la Ville, dans le respect des règles déontologiques.

Je rappelle que le Commissariat peut avoir le visuel mais que le PC n'y est pas. Il est au Parc des Expositions.

Je remercie en particulier l'agent de la Collectivité qui s'est chargé de ces sujets du point de vue technique et qui s'est excellemment « débrouillé » pour trouver la bonne et la moins coûteuse solution. Cela fait partie des joyeusetés qu'il a fallu traiter sur le dernier mois et demi. Elle a été fort bien traitée puisque cela fonctionne et c'est une garantie pour nous, sans être trop négatif, nous avons tout de même à l'esprit que les mouvements de foule sont possibles. Je le dis sans vouloir être alarmiste ou dans la volonté d'apeurer. Cela fait partie des points, je le dis parce que c'est sur les réseaux sociaux. Tout le monde sait que ce genre de chose a pu arriver lors d'autres COP. La sécurisation est telle que maintenant le risque est assez largement réduit mais cela explique aussi pourquoi Albert faisait allusion à ce transfert d'image. C'est une dépense mais nous devrions enregistrer une recette en face.

Comme l'a fort bien dit Albert, le détail de l'ensemble des mouvements budgétaires, des plus petits aux plus gros, intervenus depuis le vote du budget figure dans la note, nous n'avons rien caché.

Y a-t-il des interventions ?

M. PENINGUE.- S'agissant de cette DM, nous entendons bien qu'elle ne contient que des éléments techniques. Ceci étant et au-delà de toutes polémiques politiciennes, c'est surtout dans un souci de cohérence, avec Mme MERY nous ne partageons pas au mois d'avril les orientations de votre budget primitif. Nous n'avons donc pas de raison de voter pour cette DM. A ce titre, nous voterons contre.

M. le MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, j'ai quelques éléments d'éclaircissement si vous pouvez nous les apporter, sur quatre ou cinq points.

A un moment donné, dans la section de fonctionnement, on parle de la baisse de recettes cinéma et centre de santé -17 000 €. Quel est le détail et la raison de cette baisse de recette ?

On parle d'un ajustement de crédit au 60612, donc l'électricité, de 50 000 € ce qui est important. S'agit-il d'un simple ajustement ou d'autre chose ?

Egalement dans la section de fonctionnement, dans les frais divers 6188 pour un peu plus de 25 066,65 € ajoutés, à quoi cela correspond-il ? « Frais divers » ce n'est pas très parlant mais le chiffre est parlant. Il est écrit que c'est à corréliser avec la baisse des fêtes et cérémonies de 21 500 €. J'aimerais comprendre quel est le lien de cause à effet.

Pour 84 000 € il y a un surcoût de dépenses de personnel. Combien d'agents ont-ils donc été recrutés, ce qui correspondrait à cette somme ? Ou est-ce autre chose ?

Chapitre 66, il est écrit +26 000 € de charges financières par rapport au budget primitif. Quelle est la raison de ce décalage ?

Dans la section investissement, le produit des amendes de police a diminué de 13 793 € quelle est la raison de cette diminution des amendes ?

Merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Monsieur CONTY me dit que vous avez assisté à la Commission des finances, vous auriez donc pu poser un certain nombre de questions.

M. CONTY.- La Commission des finances est faite pour que l'opposition pose des questions techniques et n'ennuie pas, au moment du Conseil municipal... Je suis d'autant plus énervé que je vous ai interpellé à plusieurs reprises à la Commission des finances et que j'ai clos ladite Commission, les autres présents en sont témoins, en demandant s'il restait d'autres questions à poser. Les questions que vous posez sont réellement techniques.

En ce qui concerne EDF, je vous ai répondu que c'était un ajustement d'une année à une autre en ce qui concerne le reçu ou pas des factures.

Je vous ai donné les réponses concernant le personnel en disant qu'il s'agissait non pas de personnels titulaires, confère le détail du budget que vous avez entre les mains, mais du personnel non titulaire en remplacement, etc.

Je vous ai donné les informations et vous êtes en train là d'interpeller le Maire ainsi que de m'interpeller sur des détails techniques que nous n'avons pas forcément tous en tête.

Je m'arrête là.

M. le MAIRE.- Cela dit, nous vous répondons, dans le désordre.

Concernant les amendes de police, nous l'avions précisé les années précédentes mais nous le répétons, il y a une diminution car l'Etat a créé un fonds au bénéfice des communes qui ont souscrit des emprunts toxiques. Nous touchons moins car il y a un prélèvement dessus. Je rappelle que les amendes de polices sont un fonds national auquel nos amendes contribuent pour partie même si le mécanisme est plus compliqué que cela.

Un certain nombre de choses sont contenues dans le document que vous avez eu l'occasion de parcourir. Vous avez donc des questions et bien souvent les réponses. Vous parlez du chapitre 66 en demandant la raison de la hausse de 26 000 €, c'est ventilé et écrit : +21 000 € pour les intérêts payés à l'échéance, paiement au 31 décembre de la première échéance de l'emprunt contracté en 2015. Nous l'avons payé plus tôt. Il est écrit : +5 000 € sur les intérêts sur la ligne de trésorerie mobilisés en raison de l'investissement. Nous avons fait des investissements avant la réalisation des emprunts. C'est écrit, je ne peux pas vous dire mieux mais Monsieur CONTY aurait pu vous le répéter en commission.

Concernant le personnel, Albert vous a répondu à l'instant. Nous n'avons pas d'embauches supplémentaires mais nous avons sous-évalué un peu la prévision, involontairement. En revanche, c'est +0,69 % par rapport à la prévision du début d'année. C'est donc l'épaisseur du trait. Cela peut arriver. Il y a aussi un volume d'heures supplémentaires. Des variations sont possibles au fil de l'année.

Concernant votre question sur le chapitre 6188 et la définition des autres frais divers, nous avons expliqué tout à l'heure qu'il y avait un moins sur les fêtes et cérémonies et qu'il y avait un plus là-dessus. Ce sont des sommes comptabilisées aux fêtes et cérémonies mais qui n'avaient pas à y être. Cela passe donc d'un compte à l'autre. Cela n'a pas d'influence budgétaire.

Sur l'électricité, c'est très simple : parfois, EDF ne nous facture pas la bonne année. C'est l'histoire du dernier trimestre, soit c'est facturé sur l'année soit l'année suivant. Pour le coup, cela entraîne un surcoût comptable constaté.

Quant à votre question sur la baisse des recettes du cinéma et du centre de santé, je pense que, pour le centre de santé, ce n'est pas une question d'activité. Nous avons aussi des baisses de dépense avec

le départ en retraite d'un médecin. Cela joue aussi. Pour le cinéma, je ne pense pas qu'il y ait des évolutions notables.

Comme Albert CONTY l'a signalé, il était disponible en Commission pour répondre à tout, il peut le faire aussi bien qu'en Conseil. Je pense avoir fait le tour de l'ensemble des questions que vous avez posé.

M. FOY.- Pour conclure sur ce sujet, Monsieur CONTY, vous savez que la séance du Conseil municipal est publique et que les commissions ne le sont pas. En l'occurrence, les explications que je vous demande apparaîtront dans le compte-rendu et les Bourgetins seront informés de ce qui se passe. Voilà la raison pour laquelle je pose un certain nombre de questions. Ce n'est pas uniquement entre nous, entre élus ou vis-à-vis du public, c'est également vis-à-vis des Bourgetins. Je joue mon rôle d'élus et je pose des questions. Vous y répondez ou pas.

M. CONTY.- Je pense que les choix politiques sur la politique budgétaire et financière sont éminemment importants. La façon dont nous avons notamment financé le terrain synthétique sportif est importante. Effectivement, il faut en informer les Bourgetins. Vous auriez pu poser des questions complémentaires par exemple sur le coût résiduel pour la commune. En revanche, dire aux Bourgetins que nous avons fait une opération de compte à compte de 6188 au 62 quelque chose, excusez-moi, je suis convaincu, et je le dis parce que je porte la responsabilité financière de la ville du Bourget, que le Bourgetin moyen, même le plus intelligent possible, s'en moque complètement. Ce qui l'intéresse, c'est combien il va payer ? Sommes-nous endettés ou pas ? Et comment on utilisera intelligemment l'argent que nous sommes, malheureusement pour lui, conduits à appeler ? Voilà ce qu'il l'intéresse.

La cuisine budgétaire, et je le dis parce que j'en porte la responsabilité, c'est de la cuisine, du plan comptable. Expliquer aux Bourgetins le plan comptable, il ne sait même pas de quoi il s'agit, à moins qu'il n'ait fait des études de comptabilité ! On lui demande de connaître non pas le plan comptable mais de savoir ses recettes, ses dépenses et ce qu'il lui reste à la fin du mois ; et il est bien content quand il lui reste quelque chose.

Voilà pourquoi, Monsieur FOY, je monde un peu le ton avec beaucoup de correction et je m'insurge sur les questions techniques que vous posez lors d'une séance de Conseil municipal. Les commissions sont faites pour que vous soyez garants vis-à-vis des Bourgetins qui vous ont élus et nous ont élus de la sincérité de notre budget de nos engagements budgétaires.

M. le MAIRE.- Cela dit, le plan comptable intéresse des personnalités imminentes de cette Assemblée et je ne voudrais pas qu'elles se sentent mises en cause d'aucune façon. Des gens très bien s'intéressent à ces questions.

C'est vrai que nous essayons plutôt d'avoir des discussions sur ce que la Ville fait et sur les problèmes qu'elle peut rencontrer, comme toutes collectivités, et un peu moins sur la question de savoir pourquoi la facture d'électricité a été encaissée. Nous essayons de venir sur des débats d'intérêt municipal et communal.

Des feuilles de signature tournent, je ne sais pas si vous les avez tous eus.

Avant de conclure, je voulais remercier Philippe ROBERT parce que, au titre de la Commission sécurité, un travail important est mené pour vérifier la conformité de l'ensemble des installations de la conférence environnementale. Le Parc des Expositions a doublé de taille, passant grosso modo de 80 000 m² à 160 000 m², ce qui n'est pas rien. Philippe est mobilisé sur ce travail pendant encore deux jours je crois.

M. ROBERT.- Cela se finit demain.

M. le MAIRE.- C'est une bonne nouvelle. C'est vérifié avec les services de l'Etat. Cela nous engage et il aura à signer l'arrêté permettant l'ouverture de la Conférence, ce qui n'arrive pas tous les jours.

Cela étant dit, j'en reviens au vote et je mets aux voix cette Décision modificative.

Il est procédé au vote - Résultat : 3 voix contre de Mme MERY, M. PENINGUE et M. FOY.

Elle est adoptée.

Sur ce, je clos ce Conseil municipal en vous remerciant.

(La séance est levée à 22 h 55.)